

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10350

Mercredi 30 Octobre 2024

Le Président français en visite d'Etat au Royaume à l'invitation de SM le Roi

Rabat et Paris scellent un partenariat d'exception renforcé



Emmanuel Macron
*Le présent et l'avenir
du Sahara s'inscrivent
dans le cadre de la
souveraineté marocaine*

S.M le Roi Mohammed VI s'entretient avec S.E.M. Emmanuel Macron

Actualité



Voici un communiqué du Cabinet Royal :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a eu, ce jour, au Palais Royal de Rabat, des entretiens avec le Président de la République française, S.E.M. Emmanuel Macron, qui effectue une visite d'Etat au Maroc, du 28 au 30 octobre, à l'invitation du Souverain.

Les entretiens entre les deux Chefs d'Etat ont porté sur le passage

vers une nouvelle ère des relations fortes entre le Maroc et la France, dans le cadre d'un partenariat d'exception renouvelé et d'une feuille de route stratégique pour les années à venir.

A cet égard, les deux Chefs d'Etat entendent, à travers ce partenariat renouvelé, donner une impulsion décisive aux relations multidimensionnelles d'excellence entre le Maroc et la France, pour tenir

compte des ambitions des deux pays et faire face, ensemble, aux évolutions et défis internationaux.

Les entretiens ont, également, porté sur les questions régionales et internationales. Ainsi, les deux Chefs d'Etat sont convenus d'œuvrer de concert pour conforter la projection euro-méditerranéenne, africaine et atlantique, dans une démarche d'action commune en faveur de la prospérité et du développe-

ment humain et durable.

Ils ont souligné l'importance de renouveler, en profondeur, le partenariat entre les deux rives de la Méditerranée, pour construire un avenir plus stable, durable et prospère pour l'ensemble de la région, tout en répondant aux enjeux socioéconomiques et environnementaux actuels.

Par ailleurs, le Président de la République française a salué le rôle constructif de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al-Qods, au service de la paix au Moyen-Orient. Les deux Chefs d'Etat ont appelé à une cessation immédiate des attaques à Gaza et au Liban, tout en soulignant la priorité de protéger les populations civiles, et l'importance de garantir et fluidifier l'acheminement d'une aide humanitaire suffisante, tout en mettant un terme à l'embrasement régional. Le Souverain et le Président français ont rappelé l'urgence de réactiver le processus de paix, dans le cadre de la solution à deux Etats, avec un Etat palestinien indépendant, sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem Est comme capitale.

Le Président de la République française a adressé une invitation officielle à Sa Majesté Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour effectuer une visite d'Etat en France. Invitation que le Souverain a acceptée, et dont la date sera convenue par le canal diplomatique".

Les habitants de Rabat et Salé réservent un accueil grandiose au Président Emmanuel Macron

Les populations des villes de Rabat et Salé et leurs régions ont réservé un accueil à la fois grandiose et haut en couleur, lundi en fin d'après-midi, au Président de la République française, S.E.M. Emmanuel Macron, qui a entamé une visite d'Etat au Maroc à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Venues nombreuses, les populations des deux villes jumelles se sont massées tout au long de l'itinéraire emprunté par le cortège Royal, de l'aéroport Rabat-Salé à "Bab Assoufara", réservant un accueil chaleureux et enthousiaste à l'endroit de l'illustre hôte du Souverain.

La foule nombreuse a exprimé sa profonde joie et son allégresse à l'entame de cette visite d'Etat qui ne manquera pas d'insuffler une dynamique nouvelle aux relations d'amitié et de coopération ancrées dans l'histoire des deux pays et des deux peuples.

Les drapeaux marocains et français flottaient côte-à-côte au-dessus des édifices, pavant les principales artères des deux villes, qui se sont parées de

leurs plus beaux atours à l'occasion de cette visite-événement, qui consolidera davantage les relations d'amitié et de coopération entre le Maroc et la France, donnant ainsi toute sa dimension historique à cette visite d'Etat du Président Macron dans le Royaume.

Des jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, se sont alignés tout au long de l'itinéraire du cortège Royal pour saluer l'amitié maroco-française, ovationnant vivement les deux Chefs d'Etat, Sa Majesté le Roi et le Président français, alors que des troupes folkloriques jouaient des airs du répertoire populaire des différentes régions du Royaume, dans une ambiance festive à la mesure du caractère exceptionnel des relations d'amitié solides qui lient les deux pays.

Au passage du Cortège Royal, les habitants ont tenu à saluer les deux Chefs d'Etat, tout en scandant des vivats à l'adresse du Souverain et glorifiant l'amitié maroco-française.

Sa Majesté le Roi et Son illustre hôte répondaient de la main aux ovations des citoyens, en liesse, qui brandissaient des



drapeaux marocains et français.

Dans un grand geste de communion et de spontanéité, Sa Majesté le Roi a bien voulu arrêter le cortège pour se prêter, avec le Président français, à un bain de foule sous les vivats des citoyens en liesse.

Arrivé à "Bab Assoufara", le cortège Royal s'est dirigé par la suite vers la Place du Mechouar du Palais Royal de Rabat, escorté par la fanfare et la cava-

lerie de la Garde Royale.

C'est de tradition que la cavalerie de la Garde Royale exécute de telles parades chaque fois que le Souverain accueille de grands hôtes du Royaume pour mettre en évidence les dimensions particulières des relations bilatérales et donner, comme en cette circonstance, la mesure des liens profonds liant le Royaume du Maroc et la République française.

Le Président français en visite d'Etat au Royaume à l'invitation de SM le Roi



Le Président de la République Française, S.E.M. Emmanuel Macron, et son épouse Mme Brigitte Macron sont arrivés, lundi en fin d'après-midi à Rabat, pour une visite d'Etat au Royaume du Maroc, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

A leur arrivée à l'aéroport de Rabat-Salé, le Chef de l'Etat français et Mme Brigitte Macron ont été accueillis par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, qui était accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Khadija et Lalla Meryem.

SM le Roi, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et Son illustre hôte ont gagné la tribune d'honneur pour saluer les couleurs nationales au son des hymnes nationaux des deux pays, alors qu'une salve de 21 coups de canon retentissait en signe de bienvenue au Président français.

SM le Roi, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et le Chef de l'Etat français ont, par la suite, passé en revue un détachement de la Garde Royale qui rendait les honneurs.

A l'entrée du Salon Royal de l'aéroport de Rabat-Salé, le Chef de l'Etat français et Mme Brigitte Macron ont été conviés à la traditionnelle cérémonie d'offrande de lait et de dattes.

Après une brève pause, le cortège des deux Chefs d'Etat s'est dirigé vers le Palais Royal de Rabat. Les habitants des villes de Salé et de Rabat se sont massés tout au long de l'itinéraire emprunté par le cortège officiel pour exprimer leur joie en ce premier jour de cette visite d'Etat qui ne manquera pas d'ajouter un nouveau jalon à l'édifice des relations séculaires d'amitié unissant les deux pays et les deux peuples.

Les principales artères empruntées par le cortège Royal ont été pavoisées de drapeaux marocains et français.

Dans un grand geste de communion et de spontanéité, SM le Roi a bien voulu arrêter le cortège pour se prêter, avec le Président français, à un bain de foule sous les vivats des citoyens en liesse.

Arrivé à la porte "Bab Assoufara", le cortège de SM le Roi et de Son illustre hôte a été escorté par la fanfare et la cavalerie de la Garde Royale jusqu'à la Place du Méchouar du Palais Royal.

Cette troupe de la Garde Royale, qui escorte le cortège de SM le Roi lorsque le Souverain accueille des hôtes de marque, a conféré un caractère distingué à cette cérémonie officielle et populaire réservée au Président français dans la capitale du Royaume, à la mesure des liens profonds unissant le Maroc et la France.

A la Place du Méchouar, le Président français Emmanuel Macron a été salué par le chef du gouvernement, les présidents des deux Chambres du Parlement, les conseillers de SM le Roi, le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, premier-président de la Cour de Cassation, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, les membres du gouvernement, le haut-commissaire au plan, le haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, le président de la Cour constitutionnelle, la présidente de la Cour des comptes, le président du Conseil économique, social et environnemental, le secrétaire général du Conseil supérieur des oulémas, le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme, le médiateur du Royaume, la présidente de la Haute autorité de la

communication audiovisuelle, le président du Conseil de la concurrence, le président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, le président du Conseil Royal consultatif pour les affaires sahariennes et le chambellan de SM le Roi.

Le Chef de l'Etat français a également été salué par le directeur de la Cour Royale, les chargés de mission au Cabinet Royal, le doyen du corps diplomatique accrédité au Maroc, les chefs des missions diplomatiques européennes accrédités au Maroc, les officiers supérieurs de l'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, le directeur général de la Sûreté nationale et directeur général de la Surveillance du territoire et le directeur général des Etudes et de la documentation, ainsi que par le wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat et les élus de la région.

Par la suite, SM le Roi Mohammed VI a été salué par les membres de la délégation officielle française accompagnant le Président Emmanuel Macron lors de cette visite, composée notamment de M. Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, Mme Anne Genetet, ministre de l'Education nationale, M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Mme Rachida Dati, ministre de la Culture, M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, M. Antoine Armand, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Mme Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, M. Patrick Hetzel, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Mme Olga Givernet, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques,

chargée de l'Énergie.

Elle comprend également M. Thani Mohamed Soilihi, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Mme Naïma Mouthou, députée du Val-d'Oise (4ème circonscription) et vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. Bruno Fuchs, député du Haut-Rhin (6ème circonscription) et président de la Commission des affaires étrangères, M. Karim Ben Cheikh, député des Français établis hors de France (9ème circonscription) et ancien président du Groupe d'amitié France-Maroc de l'Assemblée nationale, M. Christian Cambon, sénateur du Val-de-Marne (Île-de-France) et président du Groupe d'amitié France-Maroc du Sénat, ainsi que plusieurs personnalités des mondes des affaires, de la culture et du sport.

SM le Roi Mohammed VI a aussi été salué par Christophe Lecourtier, ambassadeur de France au Maroc, ainsi que par les membres de l'ambassade de France à Rabat.

Le Chef de l'Etat français a été ensuite salué par les membres du comité d'honneur, qui comprend notamment le ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Mme Fatima Ezzahra El Mansouri, et l'ambassadeur de SM le Roi à Paris, Mme Samira Sital.

Les deux Chefs d'Etat ont gagné le Cabinet Royal où Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid, et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Khadija et Lalla Meryem, et le Président de la République Française, S.E.M. Emmanuel Macron, et son épouse Mme Brigitte Macron ont posé pour une photo de famille.

SM le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron président la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française



La Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid, et de L.L.A.A.R.R les Princesses Lalla Khadija et Lalla Meryem, et le Président français, Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, accompagné de son épouse Madame Brigitte Macron, ont présidé, lundi soir au Palais des Hôtes Royaux à Rabat, la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française.

Le premier est un Protocole d'accord relatif à la fourniture de rames à grande vitesse et leurs éléments de soutien.

Signé par le directeur général de l'Office national des chemins de fer (ONCF), Mohamed Rabie Khlié, et le Directeur général d'ALSTOM Henri Poupert-Lafarge, cet accord porte sur un contrat pour l'acquisition de rames pour le Train à grande vitesse (12 fermes et 6 en option).

Le deuxième document est une Déclaration d'intention relative à la coopération financière dans le secteur ferroviaire.

Il a été signé par la ministre de l'Economie et des Finances, Mme Nadia Fettah, le directeur général de l'Office national des chemins de fer (ONCF), Mohamed Rabie Khlié, et le ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand.

Le troisième accord porte sur un Contrat d'assistance entre l'Office national des chemins de fer (ONCF) et la Société SYSTRA/EGIS.

Signé par le directeur général de l'ONCF, Mohamed Rabie Khlié, et le directeur général d'EGIS, Laurent Germain, ce contrat est

relatif aux prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures de la LGV entre Kénitra et Marrakech, passé avec le groupement "EGIS RAIL/SYSTRA/NOVEC".

Le quatrième concerne un Contrat de fourniture d'appareils entre l'ONCF et la Société VOSSLOH COGIFER.

Signé par M. Khlié, et le président de VOSSLOH, Bertrand Gryspeert, ce contrat est relatif à la fourniture des appareils de voie pour la ligne LGV dans le cadre de la réalisation de la ligne ferroviaire entre Kénitra et Marrakech, passé avec la société VOSSLOH COGIFER SA.

Le cinquième est un Protocole d'accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Société SAFRAN pour la mise en place d'un site de maintenance et de réparation de moteurs d'avions.

En vertu de cet accord, signé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Karim Zidane, et le président de SAFRAN, Ross McInnes, la Société envisage de réaliser un projet d'investissement consistant en la construction et l'équipement d'un atelier de maintenance et de réparation (MIRO) de moteurs d'avions LEAP d'un montant de près de 130 millions d'euros.

Le sixième accord, qui porte sur la mise en œuvre de l'offre Maroc pour le développement de la filière de l'hydrogène vert, a été signé par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, la

ministre de l'Economie et des Finances, Mme Nadia Fettah, la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Mme Leila Benali, le ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'évaluation des politiques publiques, Karim Zidane, le directeur général de Total Energies, Patrick Pouyane, et le directeur général de Total Eren, David Corchia.

En vertu de ce Contrat préliminaire, l'Etat s'engage à mobiliser le terrain et à le réserver à titre exclusif à l'investisseur conformément aux conditions stipulées dans ledit contrat, en contrepartie du respect par l'investisseur de l'ensemble des obligations mises à sa charge.

Le septième accord, signé par la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Mme Leila Benali, et la ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, chargée de l'Energie, Mme Olga Givernet, porte sur un Partenariat stratégique sur la coopération énergétique, la connectivité et la transition énergétique.

Ce Partenariat vise le développement de la coopération et des échanges entre les deux parties dans le domaine de l'énergie, notamment la politique énergétique et la planification, la certification et la régulation, les énergies renouvelables, les systèmes électriques, y compris la production et les réseaux électriques, la production d'hydrogène bas carbone et le stockage de l'énergie, les métaux critiques et le transport de molécules.

Le huitième accord concerne un Protocole d'accord sur la création d'un accélérateur d'in-

vestissements Maroc-France, qui a été signé par le directeur général du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, Mohamed Benchaaboun, le Directeur général de l'Agence française de développement (AFD), M. Rémy Rioux, la Directrice Générale de STOA, Mme Marie-Laure Mazaud, et la directrice des Affaires Internationales et Européennes Bpifrance, Mme Isabelle Bebear.

Il s'agit d'un Protocole d'accord de près de 3 milliards de dirhams de capitaux portant sur la création d'un accélérateur d'investissements Maroc-France, un partenariat à parts égales visant à stimuler l'investissement sur l'ensemble du territoire marocain y compris les provinces du sud et la création d'une joint-venture à 50/50 dédiée aux infrastructures durables, dotée d'un capital de 300 millions d'euros.

Le neuvième accord, portant sur une Déclaration d'intention relative au renforcement de la coopération en matière de protection civile, a été signé par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, et le ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau.

Conformément à cet accord, les signataires déclarent leur intention de développer leur coopération bilatérale dans le domaine de la protection civile, à travers l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences sur les dispositifs prévisionnels lors de crises de sécurité civile, la mise en place de groupes conjoints de travail, et l'élaboration de projets structurants.

Le dixième accord, signé par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Lafit, et le ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau, est une Déclaration d'intention relative au renforcement de

la coopération en matière de lutte contre les feux d'espaces naturels.

En vertu de cet accord, les signataires déclarent leur intention de développer et d'intensifier leur coopération bilatérale en matière d'utilisation des moyens aériens aux fins de la lutte contre les feux d'espaces naturels.

Le onzième accord, signé par le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka, et le directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Rémy Rioux, porte sur une Déclaration entre l'Agence nationale des ports du Maroc et l'AFD.

Par cette Déclaration, les parties s'entendent pour la formulation d'un nouveau programme d'appui à l'Agence nationale des ports autour de quatre axes principaux : la transition verte des ports, l'amélioration de la résilience face au changement climatique, l'économie bleue, et l'innovation couvrant l'ensemble du territoire national y compris les provinces du Sud (Dakhla et Laâyoune). L'AFD s'engage à mobiliser un montant en prêt de 100 millions d'euros pour ce programme.

Le douzième accord, qui est un Protocole d'entente dans le domaine de l'eau, a été signé par le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka, le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, Thani Mohamed-Soulihi, et le directeur général de l'Agence française de développement (AFD), M. Rémy Rioux.

Selon cet accord, les parties envisagent la formulation d'un nouveau programme d'appui à la Stratégie nationale de l'eau, qui pourrait s'articuler autour d'un appui budgétaire visant à renforcer la gestion intégrée des ressources en eau, alors que l'AFD s'engage à entamer les démarches nécessaires afin de mobiliser un montant de 100 millions d'euros pour ce programme.

Le treizième est un accord-cadre dans les domaines agricole et forestier, signé par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Ahmed Bouari, et la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt de la République française, Mme Annie Genevard.

Cet accord-cadre fixe les axes prioritaires de coopération entre le Maroc et la France dans les domaines agricole et forestier contribuant au

renforcement de la durabilité économique, sociale et environnementale et à la résilience de ces secteurs au changement climatique, et pourra également contribuer à la coopération dans le domaine agricole en direction de l'Afrique, en s'appuyant sur la position du Maroc comme trait d'union entre la France, l'Union européenne et l'Afrique.

Le quatorzième accord est une Déclaration d'intention franco-marocaine pour la coopération dans l'éducation 2024-2026.

A travers cette Déclaration signée par le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Mohamed Saad Berrada, la ministre de l'Éducation Nationale, Mme Anne Genetet, et la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Patrick Hetzel, les deux parties souhaitent développer leur coopération au bénéfice des axes suivants: le soutien des formations d'excellence, l'accompagnement des filières d'enseignement technique, le renforcement du réseau des établissements d'enseignement français au Maroc, la contribution à l'enseignement de la langue arabe en France et la redynamisation des partenariats inter-académiques.

Le quinzième accord porte sur une Déclaration d'intention dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, qui a été signée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Azzedine El Midaoui, et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Patrick Hetzel.

Cette Déclaration porte sur des actions de partenariats s'articulant autour de trois axes : appuyer les partenariats en matière de formations universitaires, dynamiser la coopération scientifique dans les domaines prioritaires en renforçant la relation avec les entreprises, et soutenir la collaboration sur la gouvernance de l'écosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à travers le renforcement des capacités institutionnelles.

Le seizième accord est un Protocole d'accord portant sur la création d'un Centre de recherche franco-Marocain (CRFM) à vocation africaine.

Premier du genre en Afrique, ce centre sera dédié à la formation, à la recherche et à l'innovation dans les domaines de pointe : l'intelligence artificielle, les Big Data, la cyber sécurité, les énergies renouvelables, l'hydrogène et les sciences humaines et sociales.

Ce Protocole d'accord a été signé par le président de l'Université internationale de Rabat, Noureddine Mouaddib, et par le PDG du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Antoine Petit, et la présidente de Sorbonne Université, Mme Nathalie Drach-Temam.

Le dix-septième accord est une Déclaration d'intention relative à la coopération culturelle, signée par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, et la ministre de la Culture, Mme Rachida Dati.

En vertu de cette Déclaration, les deux parties déclarent leur intention de renforcer leur coopération dans six domaines, en l'occurrence : industrie culturelle et créative, livre, bibliothèque et francophonie, échange entre professionnels et accompagnement des mobilités, patrimoine et musées, métiers d'art, et projection commune vers l'Afrique.

Le dix-huitième est une Déclaration d'intention relative au soutien et à la structuration de l'écosystème de l'industrie culturelle et créative du jeu vidéo, signée par le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, Jean-Noël Barrot, et la ministre de la Culture, Mme Rachida Dati.

La Déclaration vise à renforcer la coopération en mobilisant l'expertise française pour soutenir la structuration de l'écosystème jeu vidéo au Maroc et la mise en place d'une Cité du gaming à Rabat portée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication du Royaume du Maroc.

Le dix-neuvième est un Protocole d'accord entre le Groupe OCP et l'Agence française de développement (AFD) dans le domaine de la décarbonation, signé par le président directeur général du Groupe OCP, Mostafa Terrab, le directeur Général de l'AFD, Rémy Rioux, et la directrice des Affaires Internationales et Européennes Bpifrance, Mme Isabelle Bebear.

D'un montant de 350 millions d'euros, l'accord porte sur le soutien à la stratégie de décarbonation du Groupe OCP au Maroc, le soutien au développement des chaînes de valeur agricoles et alimentaires en Afrique via l'appui à la Plateforme "Agrifinance" de l'OCP, le soutien et l'intensification des partenariats entre des entreprises françaises et le Groupe OCP, et le soutien à la formation et à la recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le vingtième concerne un Accord de développement commun entre l'OCP et la Société ENGIE dans le cadre d'un partenariat dans le domaine de la transition énergétique, qui a été signé par le président directeur général du Groupe OCP, M. Mostafa Terrab, et la directrice générale d'ENGIE, Mme Catherine MacGregor.

L'Accord contribuera au renforcement de l'écosystème industriel local et à la création de nouvelles opportunités aussi bien pour les entreprises que pour leurs partenaires nationaux et internationaux. Cet Accord, qui concerne les activités de l'OCP, couvre 5 projets : "réseau de transmission électrique"; "hydrogène vert"; "électricité verte"; "dessalement à usage agricole" et "recherche et innovation".

Le vingt-et-unième est un Protocole d'accord relatif à l'extension de la deuxième phase du parc éolien de Taza, signé par le directeur général de l'ONEE, Tarik Hamane, et Bruno Fyot, Directeur général délégué d'EDF Renouvelables.

Ce Protocole présente un projet d'extension portant sur le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance de la deuxième phase du parc éolien de Taza d'une capacité installée de 63 MW.

Le vingt-deuxième accord est un Protocole d'accord entre le Groupe CMA CGM, 3ème armateur mondial, et TANGER MED, visant à développer un terminal à conteneurs à Nador West Med dans le cadre de la concession obtenue par MARSAMAROC, avec un engagement de volumes importants (1,2 million de conteneurs) pour démarquer la plateforme Nador West Med et un investissement d'environ 258 millions d'euros.

Signée par le président du Conseil de surveillance de l'Agence spéciale Tanger-Méditerranée (TMSA), Fouad Brini, et le PDG du Groupe CMA CGM, Rodolphe Saade, cette convention permettra aussi l'accompagnement d'autres projets portuaires et logistiques marocains.

Cette cérémonie de signature s'est déroulée en présence notamment du Chef du gouvernement, M. Aziz Akhannouch, du conseiller de SM le Roi, Fouad Ali El Himma, des membres du gouvernement, de la délégation accompagnant le président Emmanuel Macron et de plusieurs hautes personnalités.



SM le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron signent à Rabat la Déclaration relative au "Partenariat d'exception renforcé" entre le Maroc et la France



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et Son Excellence Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, ont signé, lundi au Cabinet Royal à Rabat, la Déclaration relative au "Partenariat d'exception renforcé" entre le Royaume du Maroc et la République française, en vue de permettre aux deux pays de mieux répondre à l'ensemble des défis auxquels tous deux sont confrontés, en mobilisant tous les secteurs pertinents de la coopération bilatérale, régionale et internationale.

Voici le texte de cette Déclaration :

1. – Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, et Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, ont décidé, à l'occasion de la visite d'Etat que celui-ci effectuée au Maroc du 28 au 30 octobre 2024, d'écrire un nouveau chapitre dans la longue histoire entre la France et le Maroc, en portant la relation entre les deux pays au niveau d'un "Partenariat d'exception renforcé".

2. – Les deux Chefs d'Etat ont marqué leur ambition commune que ce partenariat entre la France et le Maroc reflète :

- la profondeur des relations entre les deux pays, qui sont ancrées dans l'histoire et des liens humains et culturels d'une exceptionnelle richesse et qui forment le socle de leur amitié et de leur coopération depuis plusieurs décennies ;
- leur volonté partagée de construire sur les acquis et les complémentarités du partenariat pour le projeter de manière irréversible vers une nouvelle phase, dans des secteurs stratégiques répondant aux transformations des deux pays comme aux bouleversements du contexte régional et international ;
- leur souhait de doter les relations franco-marocaines d'un cadre stratégique global, stable et pérenne, à travers un partenariat robuste et tourné vers l'avenir, porté au plus haut niveau de chacun des deux Etats, impliquant toutes leurs

composantes et se déployant de manière concrète, dynamique et innovante, pour répondre aux aspirations des générations présentes et à venir,

- leur résolution à agir en tant que partenaires stratégiques dans tous les domaines, notamment le dialogue politique, le partenariat économique et les échanges humains ;

- leur reconnaissance de l'apport précieux des collectivités territoriales, des institutions représentatives, des opérateurs économiques, de la jeunesse et de la société civile, ainsi que des Marocains établis en France et des Français établis au Maroc, et leur volonté de renforcer encore leur contribution au partenariat ;

- leur désir que ce "Partenariat d'exception renforcé" entre le Maroc et la France permette aux deux pays de mieux répondre à l'ensemble des défis auxquels tous deux sont confrontés, en mobilisant tous les secteurs pertinents de la coopération bilatérale, régionale et internationale.

3. – Les deux Chefs d'Etat ont également réaffirmé que l'action conjointe de leurs pays sur les plans bilatéral et international resterait fondée sur les principes suivants : la relation d'Etat à Etat, l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures et les choix de politique étrangère, le respect des engagements pris, la confiance, la transparence, la consultation précoce, la solidarité et la responsabilité de chacun envers l'autre.

4. – Ils ont souligné leur attachement à ce que le "Partenariat d'exception renforcé" soit mis au service de trois grands objectifs :

- la consolidation de la convergence politique et stratégique entre le Maroc et la France pour leur permettre de mieux faire face ensemble aux grands défis de notre temps ;
- l'approfondissement et la modernisation de leur partenariat au bénéfice du développement économique, de la cohésion sociale et de leur autonomie stratégique ;
- la poursuite du renforcement de leur coopération privilégiée en matière de liens humains,

de capital humain et de culture, ancrée dans une francophonie de valeurs et d'ouverture.

5. – Ils ont, en particulier, identifié plusieurs secteurs stratégiques susceptibles de faire l'objet d'une attention renforcée et d'un effort plus important : la sécurité sanitaire et la production de vaccins ; l'eau et la gestion des ressources hydriques ; l'agriculture, la gestion forestière et la sécurité alimentaire ; le renforcement des infrastructures routières, ferroviaires et maritimes et la mobilité urbaine ; la connectivité, la transition énergétique et les énergies renouvelables ; l'intelligence artificielle ; la coopération sécuritaire et de défense ; la coopération en matière d'éducation, de recherche scientifique et de formation universitaire ; la coopération culturelle, notamment en matière d'industries culturelles et créatives et de patrimoine ; la coopération en matière de sport et d'organisation de grands événements, dans le sillage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et dans la perspective de la Coupe du monde de football en 2030.

Les deux Chefs d'Etat se félicitent de la coopération ambitieuse qu'ils ont établie et renforcée en matière de migrations et appellent à la construction d'un agenda global dans ce domaine, incluant à la fois la facilitation des mobilités légales, la lutte contre l'immigration irrégulière et la coopération en matière de réadmission et de prévention des départs, ainsi que le renforcement de la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination, sur la base du principe de la responsabilité partagée.

Sur le plan régional, les deux Chefs d'Etat ont souligné l'importance centrale, dans leur dialogue stratégique bilatéral, de l'Afrique et de l'Atlantique, des relations euro-méditerranéennes et du Proche et Moyen-Orient. Ils sont convenus de développer leur concertation, en vue de promouvoir des initiatives communes visant à contribuer ensemble, en lien avec les pays concernés, à la sécurité, à la stabilité et au développement de ces régions. Le Président de la République salue les actions importantes menées

par Sa Majesté le Roi pour la stabilité et le développement de l'Afrique et les Initiatives Royales lancées à cet effet. Sa Majesté le Roi suit de près les efforts importants de la France pour renouveler le partenariat entre la France, l'Europe et les pays africains et l'adapter aux défis du 21^{ème} siècle dans un esprit de respect et d'intérêt mutuels.

Sur le plan international, les deux Chefs d'Etat ont affirmé avec force leur volonté de contribuer ensemble au règlement des crises que traverse la communauté internationale, qu'il s'agisse de répondre à l'aggravation de la conflictualité et à l'affaiblissement de la règle de droit ou de mieux protéger les biens publics mondiaux (climat, environnement, biodiversité, océans), en particulier en Afrique et dans l'espace euro-méditerranéen.

6. – Les deux Chefs d'Etat sont convenus de superviser directement le suivi du "Partenariat d'exception renforcé" entre le Maroc et la France. Ils en fixeront les priorités et donneront les impulsions nécessaires à son plein déploiement. Ils suivront régulièrement, y compris en se réunissant en tant que de besoin, les progrès du "Partenariat d'exception renforcé". Ils sont convenus de désigner un comité stratégique de suivi, paritaire et restreint, chargé de formuler toute proposition de nature à permettre l'approfondissement continu du "Partenariat d'exception renforcé". Le comité complètera, sans les remplacer, les instances préexistantes de pilotage des coopérations bilatérales.

7. – Les deux Chefs d'Etat ont souligné que le "Partenariat d'exception renforcé" entre le Maroc et la France avait vocation à être mis en œuvre dans le champ d'application territorial le plus large possible, à la lumière de la position française exprimée à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté, dans laquelle le Président de la République a souligné : "Je considère que le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine. [...] Pour la France, l'autonomie sous souveraineté marocaine est le cadre dans lequel cette question doit être résolue. Notre soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 est clair et constant. Pour la France, celui-ci constitue désormais la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Président de la République a, en particulier, réitéré son attachement à ce que la France continue d'accompagner les efforts du Maroc en faveur du développement économique et social de cette région, au bénéfice des populations locales".

Au terme de la cérémonie de signature, SM le Roi a remis un présent à Son illustre hôte.

Ont assisté à la cérémonie de signature de la Déclaration relative au "Partenariat d'exception renforcé" entre le Maroc et la France, du côté marocain, M. Fouad Ali El Himma, Conseiller de SM le Roi, M. Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et Mme Samira Sitail, ambassadeur de SM le Roi en France, et du côté français, M. Emmanuel Bonne, Conseiller diplomatique du Président de la République, M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et M. Christophe Lecourtier, ambassadeur de France au Maroc.

Emmanuel Macron : *Le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine*



Comme prévu, Emmanuel Macron a réaffirmé mardi le soutien de la France à la «souveraineté marocaine» devant les membres des deux chambres du Parlement, soulignant sous les applaudissements des parlementaires marocains, que "le présent et l'avenir" du Sahara marocain "s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine".

Le Président français a mis un bémol en précisant que « cette position n'est hostile à personne », faisant allusion à la réaction frénétique de l'Algérie après la reconnaissance par la France de la marocanité du Sahara en juillet dernier en rapelant son ambassadeur accrédité à Paris.

«Et je le dis ici aussi avec beaucoup de force, nos opérateurs et nos entreprises accompagneront le développement de ces territoires au travers d'investissements, d'initiatives durables et solidaires au bénéfice des populations locales», a ajouté le Président français.

Pour Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, « cela était prévisible. Le Président français n'a fait que réitérer la position de Paris exprimée dans son message adressé à S.M le Roi Mohammed VI à l'occasion de la commémoration du 25ème anniversaire de la Fête du Trône. Cette fois-ci, le Président français réaffirme avec force la nouvelle position de la

France devant les représentants de la Nation ».

A rappeler qu'Emmanuel Macron a annoncé officiellement au Souverain qu'il «considère que le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine», assurant à S.M le Roi «l'intangibilité de la position française sur cet enjeu de sécurité nationale pour le Royaume» et que son pays «entend agir en cohérence avec cette po-

sition à titre national et au niveau international».

Et Emmanuel Macron de relever que «pour la France, l'autonomie sous souveraineté marocaine est le cadre dans lequel cette question doit être résolue. Notre soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007 est clair et constant», ajoutant que ce plan «constitue désormais la SEULE base pour aboutir à une solution politique, juste, durable et négociée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ».

« On s'attendait à ce qu'Emmanuel Macron annonce lors de ce discours au Parlement l'ouverture d'un consulat au Sahara marocain, mais rien n'a été dit à ce propos. Peut-être que cela dépend des négociations à mener ou des circonstances qui ne sont pas encore réunies. Je crois que les Marocains s'attendaient à ce que le Président français annonce clairement l'ouverture d'un consulat au Sahara marocain, car l'inauguration d'une représentation diplomatique dans ces régions constituerait une concrétisation de la nouvelle position française. Il va falloir attendre la fin de sa visite pour y voir plus clairement », a soutenu le chercheur marocain, spécialiste des affaires africaines et de la question du Sahara.

Citant des sources de l'Elysée, l'Institut Géopolitique Horizons a précisé, il y a

quelques jours que « la France ouvrira un consulat général et un Institut à Laâyoune, première représentation diplomatique européenne dans les provinces sahariennes du Maroc », ajoutant que « cette décision historique intervient trois mois après la reconnaissance par Paris de la souveraineté marocaine sur le Sahara ».

Sur son site web, la même source a également indiqué que «le consulat sera situé dans le quartier administratif, dans une villa, boulevard Essalam» et que «l'ouverture des deux représentations serait prévue pour le 6 novembre, date symbolique de la célébration de la Marche Verte», avant de conclure que «cette double implantation diplomatique et culturelle rejoint la présence économique française déjà effective à travers une antenne de la Chambre de commerce et d'industrie franco-marocaine».

Par ailleurs, l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun a assuré lors d'un entretien avec France Inter, que «la cause du Sahara est une cause sacrée au Maroc», estimant que «la France arrive en retard par rapport à d'autres pays européens» qui ont reconnu la souveraineté du Maroc sur ses provinces sahariennes et soutenu le plan d'autonomie proposé par le Maroc depuis 2007 pour mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Mourad Tabet



Moussaoui Ajlaoui
Le Président français réitère avec force la nouvelle position de Paris devant les représentants de la Nation

SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron lancent à Rabat la campagne de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement



Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire national des Droits de l'enfant (ONDE), et Madame Brigitte Macron, ont procédé, mardi au collège "Abi Dar Al Ghifari" à Rabat, au lancement de la campagne de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement.

Initiée par l'ONDE sous le signe "Agissons ensemble", cette campagne, menée sous l'impulsion de SAR la Princesse Lalla Meryem, témoigne de la détermination du Maroc à protéger ses enfants contre le harcèlement scolaire, un fléau mondial qui exige l'engagement de tous.

La campagne comporte plusieurs actions parallèles, notamment la diffusion d'une capsule de sensibilisation au harcèlement scolaire au sein de 3.770 établissements secondaires (collèges et lycées), et la conception et le développement de l'application "Tiyhad", destinée à lutter et prévenir le harcèlement en milieu scolaire. Elle porte également sur le lancement du programme triennal de formation pour la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports.

A cette occasion, SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron ont suivi une présentation par quatre étudiants ingénieurs, un enfant et une pédopsychiatre de l'application "Tiyhad", élaborée durant la première édition du "Hackathon e-tofoula", initiée par Son Altesse

Royale en mars dernier et qui avait réuni 15 universités.

Son Altesse Royale et Madame Brigitte Macron ont, par la suite, suivi une projection vidéo de sensibilisation sur le harcèlement en milieu scolaire diffusée simultanément dans 3.300 salles multimédias du ministère de l'Éducation nationale, et assisté à un atelier avec 14 collégiens, animé par une pédopsychiatre et une psychologue du dispositif de l'ONDE.

SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron ont suivi une vidéo sur les réalisations du Parlement de l'enfant, créé en 1999 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste. Cette institution permet aux jeunes de devenir de véritables porte-parole des enfants auprès du Parlement et du gouvernement, tout en étant une force de proposition pour faire avancer une cause spécifique au cœur de leur mandat.

A cette occasion, l'ONDE a rappelé l'engagement de SAR la Princesse Lalla Meryem pour garantir la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) depuis 30 ans, date de la création de l'Observatoire national des droits de l'enfant en 1994 par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Plusieurs outils et mécanismes de l'ONDE ont été présentés à cette occasion, en particulier, le numéro vert 2511 destiné au signalement d'enfants victimes de violence. Ce numéro permet à chaque enfant ou témoin de signaler des situations de maltraitance. Au fil des années, ce dis-

positif s'est enrichi pour devenir une véritable plateforme d'écoute et d'intervention d'urgence, réunissant autour d'elle des professionnels de l'écoute mais également des psychologues, des médecins et des avocats engagés et formés par l'ONDE aux besoins spécifiques des enfants.

Il s'agit également du Dispositif national psycho-Trauma de l'enfant (DNPTe), un des principaux mécanismes que l'ONDE déploie au profit de la santé mentale des enfants et comprend les volets urgence, prévention et formation. Les équipes du DNPTe se sont ainsi déplacées sur les lieux du séisme qui a secoué la région d'Al Haouz en septembre 2023 pour offrir un soutien psychologique d'urgence aux enfants touchés par cette catastrophe.

Au niveau du volet renforcement des capacités, ce sont près de 850 professionnels en contact avec l'enfant qui seront formés en 2024.

De même, dans le cadre du volet prévention, le DNPTe a mis en place un programme de prévention en faveur de deux cibles principales, à savoir les mères, avec la diffusion de capsules vidéo "l'école des mères" dans les foyers féminins relevant du ministère de la Culture, de la Communication et de la Jeunesse et dans les associations de l'UNFM, ainsi que les adolescents, avec la diffusion de deux capsules dans tous les collèges et lycées du Royaume équipés d'une salle multimédia : une capsule sur l'anxiété scolaire et une capsule sur le harcèlement scolaire.

A cette occasion, un coffret qui regroupe

une synthèse des actions entreprises par le DNPTe de l'ONDE en 2024 a été remis à SAR la Princesse Lalla Meryem et à Madame Brigitte Macron.

Il a été aussi procédé au lancement du programme triennal de formation pour la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports. Ce programme est basé sur la méthode de la "préoccupation partagée", une approche non culpabilisante qui implique aussi bien les victimes que les auteurs dans la résolution du problème.

A l'horizon 2026, ce programme, qui sera déployé dans tous les collèges du Maroc et formera à terme des élèves ambassadeurs et plus de 7000 enseignants, a pour ambition de promouvoir une communauté protectrice autour des élèves, et est soutenu par un guide exhaustif qui en assure la mise en œuvre efficace. Ce guide est un véritable atout, fournissant aux enseignants et intervenants de l'éducation des outils pratiques, des conseils et des ressources essentielles pour détecter, prévenir et gérer efficacement les situations de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement.

Un exemplaire de ce guide a été remis à SAR la Princesse Lalla Meryem et à Madame Brigitte Macron, par des jeunes collégiens symbolisant l'engagement des enfants dans cette lutte pour un environnement scolaire sûr et respectueux.

Par la suite, SAR la Princesse Lalla Meryem a remis "le Prix Lalla Meryem" au représentant des quatre étudiants ingénieurs de l'Université internationale de Rabat qui ont conçu l'application "Tiyhad". Ce prix est une reconnaissance de leur créativité et de leur contribution précieuse à la lutte contre le harcèlement scolaire, et un encouragement à poursuivre le développement de solutions pour le bien-être des enfants.

A cette occasion, SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron ont assisté à une chorégraphie présentée par des enfants portant sur la sensibilisation au fléau du harcèlement en milieu scolaire.

Par la suite, SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron ont posé pour une photo souvenir avec les enfants.

A son arrivée, Madame Brigitte Macron a été accueillie par SAR la Princesse Lalla Meryem, avant de passer en revue une section des Forces Auxiliaires qui rendait les honneurs.

Par la suite, SAR la Princesse Lalla Meryem et Madame Brigitte Macron ont été notamment saluées par le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki, le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Mohamed Saad Berrada, le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Amine Tahraoui, le ministre de la Solidarité, de l'insertion sociale et de la Famille, Mme Naïma Ben Yahia, le wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat, Mohamed Yacoubi, le Wali chargé de la coordination nationale de l'INDH, M. Mohamed Eddardouri, le président du Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, Rachid El Abdi, la présidente du Conseil communal de Rabat, Mme Fatima El Moudni, le président du Conseil préfectoral de Rabat, Abdelaziz Derouiche, et la vice-présidente de l'ONDE, Mme Ghizlane Benjelloun.

Le Président Macron et son épouse visitent le mausolée Mohammed V



Le Président de la République française, S.E.M. Emmanuel Macron, et son épouse Mme Brigitte Macron, ont visité mardi le mausolée Mohammed V à Rabat où ils se sont recueillis sur les tombes des regrettés Souverains, Feu SM le Roi Mohammed V et Feu SM le Roi Hassan II.

A leur arrivée au mausolée, le Chef de l'Etat français et son épouse ont été salués par le conservateur du mausolée, le colonel major Hassan Charif Skalli, avant de passer en revue une haie d'honneur de la Garde Royale. Après avoir déposé une gerbe de fleurs sur les tombes des deux regrettés Souverains, le Président français et Mme Brigitte Macron ont observé une minute de silence pour le repos de leur âme.

Par la suite, des explications ont été

fournies au Président français et à Mme Brigitte Macron sur le caractère architectural authentique de ce monument civilisationnel, avant de procéder à la signature du livre d'or du mausolée. M. Macron a ensuite reçu un ouvrage sur l'histoire de cet édifice ainsi que l'écusson du mausolée Mohammed V.

Le Président Macron et son épouse étaient accompagnés par les membres du comité d'honneur, en l'occurrence la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Mme Fatima Ezzahra El Mansouri, et l'ambassadrice de SM le Roi à Paris, Mme Samira Sitaïl, ainsi que par l'ambassadeur de France à Rabat, Christophe Lecourtier.

Les médias français saluent le partenariat renoué entre le Maroc et la France

La visite d'Etat qu'effectue actuellement au Maroc le président français Emmanuel Macron, à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avec à la clé la signature de plusieurs accords de coopération couvrant différents domaines, accapare l'attention de la presse hexagonale qui salue un partenariat franco-marocain renoué à la hauteur des défis à venir.

Articles, chroniques ou reportages annoncés notamment en Une, la visite d'Etat de M. Macron au Maroc a été l'occasion pour les médias français de mettre sous les feux de la rampe les atouts du Royaume, partenaire stratégique de la France, qui s'impose comme leader continental et régional.

«C'est un pays qui ne cesse de progresser. Il est réjouissant qu'il le fasse main dans la main avec sa vieille amie la France, dans le tourisme bien sûr, mais aussi dans l'éducation, l'agriculture, l'industrie, la défense, ainsi que dans une diplomatie équilibrée et réaliste, en Afrique comme au Moyen-Orient», écrit Le Figaro dans une chronique signée Renaud Girard.

Le chroniqueur qui se réjouit du nouveau partenariat scellé « au plus haut niveau avec un pays très anciennement ami de la France », souligne que « par le travail et l'initiative privée », le Maroc « s'est remarquablement développé au cours des vingt dernières années, et il rayonne aujourd'hui sur le continent africain ».

Consacrant dans la même édition tout un article à ce « pôle d'attractivité en Afrique », Le Figaro souligne que « le Maroc, pays très stable sur le plan politique et économique, riche en ressources halieutiques, solaires, éoliennes et en phosphates, s'impose aujourd'hui comme une plateforme économique majeure au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et du



Moyen-Orient ».

«Première frontière africaine de l'Europe, il dispose en outre de deux façades maritimes qui lui confèrent un avantage stratégique », relève la publication qui cite parmi les atouts faisant du Royaume un leader continental, le port de Tanger MED, classé 19e mondial, la première ligne de TGV en Afrique, et la centrale solaire de Ouarzazate.

La publication énumère également les zones économiques spéciales (Tanger, Kénitra, Casablanca) qui encouragent aussi l'implantation d'industries d'exportations, attirées par ce cadre favorable et une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée, ou encore le nombre d'ingénieurs qui a explosé en quelques années, grâce à

des investissements dans l'éducation supérieure, au moment où le Royaume mise sur la montée en puissance de secteurs clés et des nouvelles technologies pour attirer des entreprises désireuses d'accéder au marché africain, fort d'une fiscalité attractive.

Radio France Internationale (RFI) met l'accent, pour sa part, sur l'importance des accords signés entre le Maroc et la France dès le premier jour de la visite d'Etat de M. Macron dans le Royaume, citant parmi les plus significatifs celui concernant les sociétés Alstom et Egis dans le domaine ferroviaire, et un autre avec TotalEnergies concernant l'hydrogène vert, « autre secteur stratégique ».

Les énergies renouvelables, le solaire,

sont aussi identifiés comme des secteurs prometteurs de collaboration entre la France et le Maroc, relève RFI qui évoque le contrat obtenu par le français Safran pour la mise en place d'un site de maintenance et de réparation de moteurs d'avions à Casablanca, alors que le transporteur maritime CGM-CMA va s'associer avec Marsa Maroc pour développer un terminal à conteneurs à Nador West Med.

Le Monde, lui, retient parmi les accords signés, ceux concernant le secteur ferroviaire, les énergies renouvelables « dont le Maroc entend devenir un champion », la transition énergétique ou encore la coopération en matière de connectivité énergétique.

El Hassan Daki : *Le Programme tripartite "MA-JUST" vise à réaliser l'efficacité judiciaire*

Le Programme tripartite "MA-JUST" vise à faciliter l'accès à la justice et à réaliser l'efficacité judiciaire, qui constitue l'un des piliers de la réforme judiciaire au Maroc, a indiqué, lundi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministre public, El Hassan Daki.

Ce programme, financé par l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe, vise à identifier les meilleures pratiques dans les domaines liés à la protection des droits et des libertés, l'accès à la justice et l'efficacité judiciaire, a souligné M. Daki qui s'exprimait à l'occasion du lancement du Programme MA-JUST intitulé "Vers une justice plus protectrice, accessible et efficace au Maroc".

Il a fait savoir que la présidence du ministre public est engagée au sein de plusieurs organisations affiliées à l'UE et au Conseil de l'Europe en tant que membre observateur, suivant de près divers travaux et participant à l'élaboration de plusieurs avis consultatifs pertinents au niveau européen et international.

De son côté, le secrétaire général du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mounir El Mountassir Billah, a expliqué que le Maroc est un partenaire privilégié du Conseil de l'Europe en matière de promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme, mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer les technologies pour favoriser la transparence, optimiser le temps judiciaire et renforcer ainsi la sécurité juridique.

Il a indiqué que le CSPJ a désormais pour mission de superviser la performance des juges au sein des tribunaux, de suivre l'évolution de la jurisprudence, et de la diffuser auprès des magistrats, tout en veillant leur formation et leur qualification.

Pour sa part, le directeur des affaires civiles et des penctions juridiques et judiciaires au ministre de la Justice, Rachid



Ouadifi, a souligné que cette réunion, en plus d'être une plateforme d'évaluation et de consultation, reflète l'engagement collectif renforcé le partenariat international et régional dans le domaine de la justice.

"Notre partenariat avec le Conseil de l'Europe et l'UE est un partenariat stratégique fondé sur la confiance mutuelle et les valeurs partagées", a-t-il dit, ajoutant que ce partenariat s'inscrit également dans le cadre de la Vision Royale basée sur la modernisation et le développement de l'administration judiciaire, la promotion de l'état de droit et la réalisation d'une justice efficace et transparente qui garantit les droits et la dignité de tous.

D'autre part, l'ambassadeur de l'UE au Maroc, Patricia Lombard Cussac, a relevé l'importance symbolique de la coopération judiciaire entre le Maroc et l'UE, mettant en avant l'engagement de l'UE à accompagner le Royaume dans ses efforts pour consolider

le système judiciaire et assurer son indépendance, son impartialité et son accessibilité.

Le projet "MA-JUST", fruit d'une étroite collaboration avec le gouvernement marocain et les institutions judiciaires, vise à approfondir les acquis en mettant l'accent sur l'accès à la justice pour les populations vulnérables et la lutte contre les discriminations, a-t-elle ajouté, affirmant que des efforts seront également déployés pour moderniser le système judiciaire via le développement des technologies de l'information et de la communication, tout en promouvant des alternatives à la privation de liberté.

Cofinancé par l'UE et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, le projet "MA-JUST" vise à renforcer l'efficacité et la qualité de la justice en s'appuyant sur les instruments et les normes du Conseil de l'Europe, les outils et les méthodes de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et les bonnes

pratiques européennes pour améliorer le fonctionnement des tribunaux et la qualité du processus judiciaire.

Cette rencontre, de deux jours, vise à présenter les travaux, la méthodologie utilisée et les outils développés par la CEPEJ afin de rendre la justice plus efficace et accessible, ainsi que les étapes clés pour leur mise en œuvre dans les tribunaux marocains au sein du projet MA-JUST, envisagé avec les partenaires les plus pertinents pour renforcer les actions dans les tribunaux concernés et permettre le déploiement de ces outils au niveau national moyen terme.

Au programme de cette réunion figurent plusieurs sessions et tables rondes axées sur des thématiques essentielles pour l'amélioration du système judiciaire marocain, telles que la qualité de la justice, la gestion du temps judiciaire, la collecte et la gestion des statistiques, ainsi que l'usage de la cyberjustice et de l'intelligence artificielle. Les discussions portent également sur les défis actuels du système judiciaire marocain, en accordant une attention particulière à la confiance des citoyens dans la justice, l'accès à la justice, la digitalisation de la justice et les réformes en cours. Le dialogue se déroule sous le thème "Tracer une voie pour des pratiques commerciales responsables dans la région arabe" et comprend des séances plnières, des débats animés par des experts et des discussions de groupe portant sur divers aspects relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, notamment le respect par les entreprises des droits des femmes, des droits des enfants, du droit du travail et du droit à un environnement propre, sain et durable.

Les participants changent leurs points de vue sur les bonnes pratiques et les stratégies permettant de relever les défis régionaux en matière de droits de l'Homme en relation avec les entreprises.

Mise en lumière à Doha de l'expérience marocaine en matière de protection des droits de l'Homme dans le milieu des affaires

L'expérience du Maroc en matière de protection des droits de l'Homme dans le milieu des affaires a été mise en lumière, lundi à Doha, lors du Dialogue inaugural sur "Les entreprises et les droits de l'Homme dans la région arabe".

S'exprimant à cette occasion, le représentant du Maroc, directeur de la coordination et de la promotion des droits de l'Homme à la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, Mohamed Adi, a souligné que les fondements de l'expérience marocaine reposent sur la volonté suprême de l'Etat, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui n'a eu de cesse d'associer le développement économique et social au respect des droits de l'Homme.

Lors d'une session sous le thème "Vers un environnement favorable aux affaires et aux droits de l'Homme dans la région arabe", M. Adi a également indiqué que le socle de l'expérience marocaine s'appuie aussi sur le cadre constitutionnel et institutionnel, ainsi que sur les engagements avancés du Royaume en matière de droits de l'Homme.

Ces composantes, a-t-il poursuivi, ont servi de terreau propice à l'émergence d'initiatives nationales qui consacrent les droits de l'Homme dans le milieu des affaires tant par l'Etat et ses institutions que par les initiatives du secteur privé, ce qui a consolidé la forte présence du Maroc dans divers forums et mécanismes régionaux et internationaux.

M. Adi a, dans ce sens, affirmé que les progrès réalisés par le Maroc dans la matière lui ont valu une reconnaissance internationale, illustrée par son invitation à titre de plusieurs instances et mécanismes onusiens, dont le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Cet événement est organisé en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'Homme, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme, le Groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

3^{ème} Conférence arabe sur la propriété intellectuelle à Casablanca

L'Organisation arabe de développement administratif (OADA) organise, du 30 octobre au 1er novembre à Casablanca, la troisième Conférence arabe sur la propriété intellectuelle sous le thème "La propriété intellectuelle et les défis de l'intelligence artificielle".

Cette conférence vise à examiner le recours aux droits de propriété intellectuelle pour protéger les données, les œuvres et les innovations créées par l'intelligence artificielle, ainsi qu'à évaluer l'impact de la technologie de l'intelligence artificielle sur les droits ou les intrants de leurs titulaires et ce, conformément aux recommandations de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, tout en proposant les amendements nécessaires aux lois et réglementations en matière de propriété intellectuelle, permettant une protection équilibrée dans la matière.

Au menu de cet événement figurent des thématiques axées notamment sur "le concept et l'évaluation des œuvres et des innovations issues des programmes d'intelligence artificielle", "la portée et les fondements de la protection juridique de la propriété intellectuelle issue des programmes d'intelligence artificielle et de l'exploitation des données" et "le risque de l'exploitation des données pour créer des œuvres via des applications d'intelligence artificielle", entre autres.

Prendront part à ce conclave des experts dans le domaine de la propriété intellectuelle, des professeurs, des doyens, des membres du corps professoral des facultés arabes, des directeurs d'offices et d'institutions de propriété intellectuelle, de centres et instituts arabes de recherches, en plus de cabinets d'avocats.

Nasser Bourita reçoit une délégation bipartisane de membres du Congrès américain

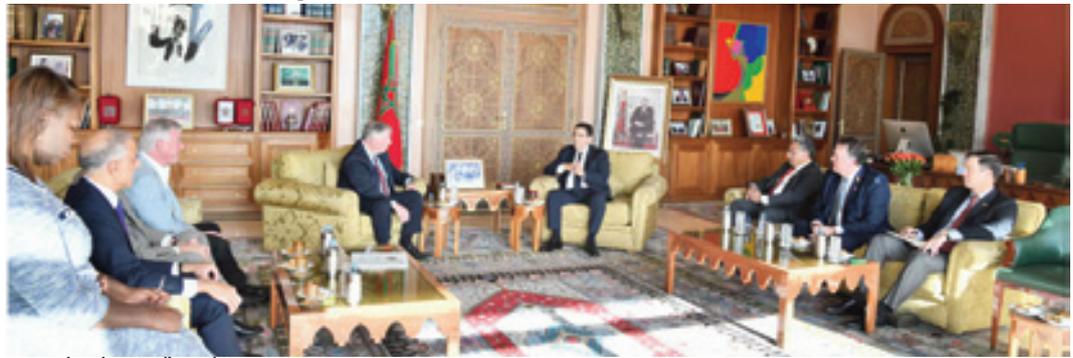
Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a reçu, lundi à Rabat, une délégation bipartisane de membres du Congrès américain, conduite par le député de l'Etat de Colorado, Douglas Lamborn.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, tenue en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis, Puneet Talwar, M. Lamborn s'est félicité des relations unissant les Etats-Unis et le Royaume, exprimant son appréciation pour le fait que le Maroc ait été le tout premier pays au monde à reconnaître les Etats-Unis d'Amérique, il y a plus de 200 ans.

Le congressman s'est réjoui des excellents échanges entretenus avec M. Bourita, faisant part de la volonté de la délégation américaine de continuer ces discussions et de renforcer "l'excellente" amitié et les liens qui unissent les deux pays.

Pour sa part, le député américain David J. Trone a rappelé que le Maroc est l'un des plus anciens alliés des Etats-Unis, le qualifiant de pays "phare" dans la région.

"Nous avons beaucoup de chances de vous avoir comme partenaires", a souligné ce député du Maryland, notant l'importance de cette visite au Maroc qui rassemble des députés républicains et démocrates



pour explorer les voies d'une relation mutuellement bénéfique et promouvoir la coopération entre le Royaume et les Etats-Unis.

Evoquant le tourisme, M. Trone a relevé que ce secteur favorise une interaction directe entre les peuples, notamment grâce au lancement de vols directs reliant Marrakech à des destinations américaines, ajoutant que des liaisons similaires depuis d'autres villes marocaines, telles que Rabat, Casablanca et Fès, sont prévues.

La délégation de députés américains comprend également Randy Weber de l'Etat du Texas, Alexander Mooney de la Virginie-Occidentale et Gregorio Lopez du Colorado.

Arrouchi s'entretient avec l'ambassadeur US auprès de l'UA et représentante permanente auprès de la CEA-ONU

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Union africaine (UA) et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, s'est entretenu, lundi au siège de la Résidence de la Mission du Royaume à Addis-Abeba, avec l'ambassadrice US auprès de l'UA et représentante permanente auprès de la CEA-ONU, Stephanie S. Sullivan.

Cet échange fructueux a été l'occasion d'évoquer les moyens permettant une meilleure coordination entre les deux pays concernant les questions d'intérêt commun, apprend-on auprès de la Mission permanente du Royaume à l'UA et la CEA-ONU.

Les deux diplomates ont également abordé les questions liées au processus de développement du continent africain, ajoute-t-on de même source.

Les retenues des barrages à usage agricole s'élèvent à 3,77 milliards de m³ au 25 octobre

Les retenues des barrages à usage agricole ont atteint à 3,77 milliards de m³ au 25 octobre, soit un taux de remplissage de 27%, contre 24% durant la saison précédente, a indiqué lundi à Rabat, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari.

En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur la campagne agricole actuelle, M. El Bouari a précisé que 70% de ces retenues sont concentrées dans les bassins de Sebou et de Loukkos.

Et d'ajouter que des volumes d'eau appropriés seront alloués afin de permettre aux agriculteurs de pratiquer des cultures irriguées, contribuant ainsi à l'approvisionnement du marché national et à la création d'emplois, "compte tenu de l'amélioration relative de la situation hydrique dans certains périmètres irrigués".

Dans ce sillage, le ministre a affirmé que la superficie totale prévue pour l'irrigation dans les grands périmètres atteint 400.000 ha, auxquels s'ajoutent environ 300.000 ha de petite et moyenne hydraulique, évoquant le lancement d'un programme d'irrigation dans plusieurs périmètres tels que Moulouya, Gharb, Loukkos, Tafilalet, Ouarzazate, ainsi qu'en partie à Tadla et Souss-Massa, tandis que des travaux se poursuivent pour les périmètres d'Al Haouz et de Doukkala. Par ailleurs, le ministre a mis en avant la poursuite de l'accompagnement des producteurs de cultures sucrières afin d'atteindre 45.000 ha, compte tenu de leur rôle crucial dans la dy-

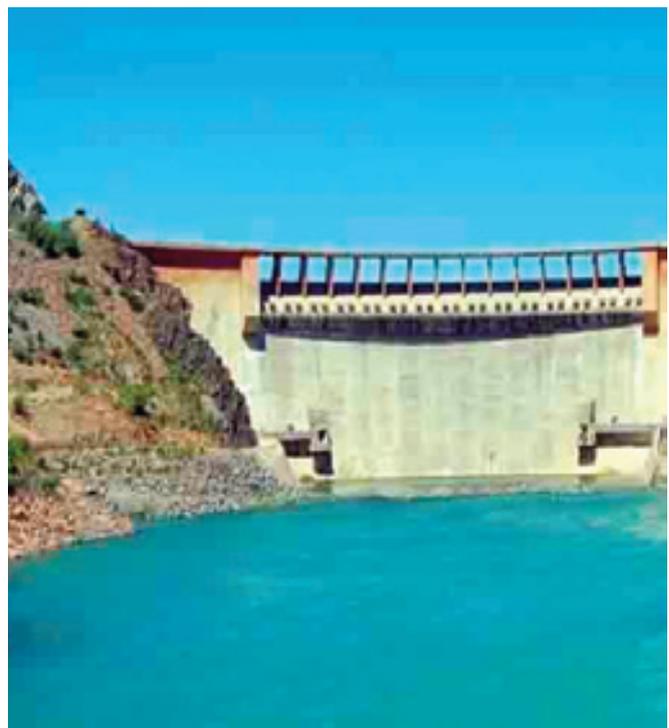
namisation de l'économie rurale des périmètres irrigués et la création d'emplois.

M. El Bouari a, en outre, annoncé la poursuite du soutien et de l'encouragement des cultures de la pomme de terre, de la tomate et de l'oignon, afin d'assurer l'approvisionnement des marchés à des prix adéquats, tout en veillant à atteindre les superficies programmées pour les différents légumes, soit environ 110.000 ha.

En ce qui concerne la production animale, il a indiqué qu'un ensemble de mesures pratiques seront mises en œuvre pour garantir la reconstitution du cheptel national de moutons, chèvres, bovins et dromadaires, de manière à couvrir les besoins nationaux en viandes, y compris l'interdiction de l'abattage des femelles bovines.

Pour alléger les charges des éleveurs, M. El Bouari a précisé que le soutien aux aliments pour bétail continuera, avec la distribution d'orge subventionné et d'aliments composés, tout en améliorant le système de soutien.

Pour encadrer davantage la production animale, le ministre a indiqué qu'un cadre légal sera mis en place pour organiser les opérations de production et d'amélioration, en établissant des règles strictes pour la gestion de l'insémination artificielle en collaboration avec les professionnels. Concernant le financement, le responsable gouvernemental a affirmé l'engagement du Groupe Crédit Agricole à accompagner la saison agricole et les agriculteurs avec une enveloppe de 12 milliards de dirhams.



Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

SOURDIN	SON NOM EST PERSONNE	PEOP- RANT	DE BAS EN HAUT: BEAUCOUP	RIEN	REÇU A LA NAISSANCE	ROMAINS	BRAVADE
		EXISTER	PORTEUR DE CHARGE		BASE D'ENVOI		
CHOISI				LAVE			
EDALITY- AN			VÉNÉRÉ				AXE
			ASSISTÉE				
OPPOSITION				SAPÉS	COPIÉ	QUARTIER DE REIMS	
CHAMBRE							
MÉTAL	POSITION	CARDIN- AUX	CHEVILLE				MANIÈRE
		HYMNE	PRISONS		TROISIÈME NOTE	POSSÉSOR	
VIÈLLES				FIN DE PARTIE		ARBRE CONIFÈRE	
NEON		FORME D'ÊTRE		ASSISE	ABER	EN EFFET	BOX
		ALUMINIUM	INTERRIT				
			GRAND ARBRE				
DU LATIN POUR MOI	HS			QUARTIER DE SIBIRI		VACHEMENT CONNUE	FIN DE VERBE
HALTE						OPÉRA	
CRACK		DÉCHIF- FRÉES				UN BAIL	

Solution mots flechés d'hier

A	C	E											
P	R	O	M	P	T	I	T	U	D	E			
P		O		H	A	R	E	M					
O	R	E	I	L	L	E	C		C	P			
P	O	P	I	P	I					H	I		
V	I	T	I	C	U	L	T	E	U	R			
L	I	E	U	H	I	E					E		
S	O	L	I	L						S	U	R	
M	I											S	
O	U	T	R	E	P	A	S	S	E	R			
N	E											U	U
A	N	S	E	L		B	A	R	B	E			
E	R	E											E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouatb Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

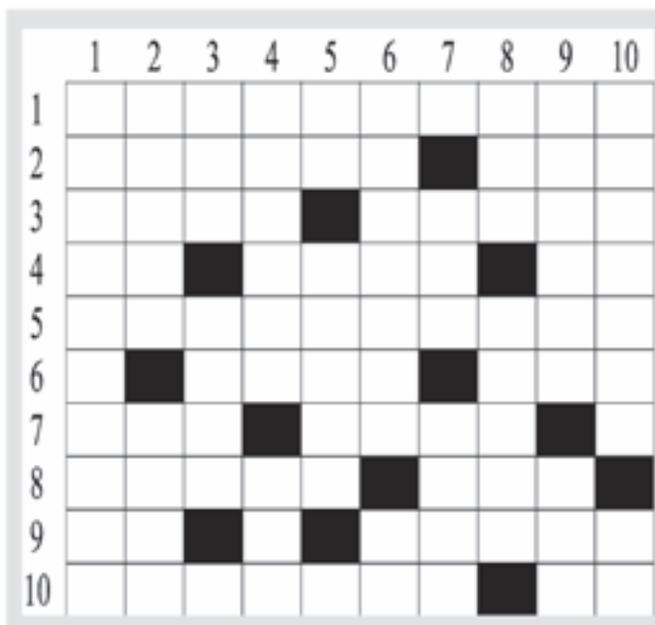
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- On y apprend l'alphabet
- Bleu - C'est beau !
- Blessante - Orientation
- Interjection - Tas - Le matin
- Cesait
- Bilan - Panier plat
- Fameux espion - Roi slave
- Encoches - Précis
- Possessif - Crochets
- Sorti de course - Gardé pour soi

VERTICALEMENT

- Savant artiste
- Couvre-chef - Parlé
- Bouclier - Victoire de Napoléon
- Inventant - Il se porte
- Gagné - Ouvertures naturelles
- Démissions - Personnel
- Risqua - Poignée
- Fine informatique - Gris
- Bruit en état - Bec de labo
- Partie d'ensemble - Plus secret

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

3	5	8			4			7
	9		7	8		4		
		2	3		6		8	
		6					2	9
		4				3		
1	7					8		
	1		6		9	7		
		7		4	3		1	
4		1				2	5	6

Moyen

		5	1	6				3
	6		7	8				
	9	8						6
						5	1	2
	5						9	
2	1	7						
5						1	3	
				9	5		8	
6			1	8	4			

Difficile

9				6	7			
		5	3		1		8	
8			5					
3	2					7		
	7			3			9	
	4					5	3	
			2				6	
	3		6		4	8		
		7	8					1

Expert

			6		7			
8						5	3	
	7		9		8			
	3	6			4	1		
1								5
		7	1			3	6	
			3	2		8		
	4	8						3
		1	7					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	3	4	1	8	6	9	7	2
6	9	7	5	2	4	1	3	8
2	8	1	3	9	7	5	6	4
8	1	3	4	7	5	6	2	9
7	6	2	9	1	8	3	4	5
9	4	5	2	6	3	8	1	7
4	2	9	6	5	1	7	8	3
3	7	6	8	4	9	2	5	1
1	5	8	7	3	2	4	9	6

Moyen

8	1	6	4	7	5	2	3	9
3	7	9	2	6	1	4	8	5
4	2	5	9	8	3	7	6	1
7	6	2	5	4	9	3	1	8
1	5	8	7	3	2	9	4	6
9	4	3	6	1	8	5	7	2
6	9	1	3	5	4	8	2	7
2	8	4	1	9	7	6	5	3
5	3	7	8	2	6	1	9	4

Difficile

1	3	4	8	6	2	9	7	5
9	5	7	3	1	4	8	6	2
8	6	2	9	5	7	3	4	1
4	1	9	6	2	5	7	8	3
3	2	6	7	4	8	1	5	9
7	8	5	1	9	3	6	2	4
5	9	8	4	3	6	2	1	7
2	7	3	5	8	1	4	9	6
6	4	1	2	7	9	5	3	8

Expert

3	7	6	8	4	5	1	2	9
1	8	5	9	2	7	4	6	3
4	9	2	1	3	6	7	5	8
6	2	9	4	8	3	5	7	1
7	5	3	6	9	1	2	8	4
8	1	4	5	7	2	3	9	6
9	6	7	3	5	4	8	1	2
5	3	8	2	1	9	6	4	7
2	4	1	7	6	8	9	3	5

Economie

Banques : Le besoin en liquidité à 131,4 MMDH au troisième trimestre 2024

Le besoin en liquidité des banques s'est établi, en moyenne hebdomadaire, à 131,4 milliards de dirhams (MMDH) au titre du troisième trimestre de l'année 2024, contre 113,8 MMDH au deuxième trimestre 2024, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette évolution s'explique principalement par une hausse de la monnaie fiduciaire en circulation, précise la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'octobre, ajoutant que Bank Al-Maghrib (BAM) a renforcé ses interventions, portant le volume moyen de ses injections de liquidité à 145,4 MMDH, après 128,2 MMDH au trimestre précédent.

Les interventions de BAM ont essentiellement concerné les avancées à 7 jours, qui ont totalisé 61,2 MMDH, en progression par rapport aux 44,6 MMDH injectés au deuxième trimestre 2024, rapporte la MAP.

Les pensions livrées à 1 et 3 mois ont atteint 50,2 MMDH, après 51,4 MMDH au trimestre précédent, tandis que les prêts garantis au soutien du financement des TPME se sont établis à 34,1 MMDH, en hausse par rapport aux 32,2 MMDH du deuxième trimestre 2024.

Par ailleurs, le volume moyen des transactions interbancaires a enregistré une augmentation de 5,4% par rapport au deuxième trimestre 2024, s'établissant à 2,6 MMDH. Le taux interbancaire moyen pondéré au jour le jour (TIMPJJ), quant à lui, est resté stable, s'alignant sur le nouveau taux directeur de 2,75% fixé depuis le 26 juin 2024, en baisse de 24 points de base (pbs) par rapport aux 2,99% observés au T2-2024.

Et de rappeler que lors de sa réunion du 24 septembre 2024, le Conseil de la Banque centrale a décidé de maintenir le taux directeur à 2,75%, estimant que la politique monétaire en place demeure appropriée aux conditions actuelles.

Concernant l'évolution des taux débiteurs, une légère augmentation a été notée au deuxième trimestre 2024, avec un taux moyen pondéré global en hausse de 3 pbs à 5,43%, en raison principalement de l'augmentation des taux des crédits à l'immobilier et des crédits de trésorerie.

La Banque mondiale relève ses ambitions stratégiques pour l'accès des femmes aux opportunités économiques



Le Groupe de la Banque mondiale a pris récemment les premières mesures en vue de la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de genre 2024-2030, en annonçant une série d'actions et d'objectifs concrets visant à offrir davantage d'opportunités économiques à un plus grand nombre de femmes.

Dévoilés à l'occasion d'un événement phare organisé durant les Assemblées annuelles 2024 du Groupe de la Banque mondiale, ces efforts se focaliseront sur l'internet haut débit, la protection sociale et l'accès aux capitaux. Ils contribueront à l'un des trois axes prioritaires de la Stratégie en matière de genre : élargir et faciliter la participation des femmes à l'économie mondiale.

Les objectifs visés par le Groupe de la Banque mondiale à l'horizon 2030 sont les suivants : permettre à 300 millions de femmes supplémentaires d'utiliser l'internet haut débit, avec à la clé l'accès à des services essentiels, aux services financiers, à l'éducation et à des possibilités d'emploi ; étendre les programmes de protection sociale à 250 millions de femmes, en s'attachant à soutenir les plus pauvres et les plus vulnérables et fournir des capitaux à 80 millions de femmes et

entreprises féminines et lever ainsi un obstacle majeur à l'essor de l'entrepreneuriat. «Une plus grande participation des femmes à la vie économique permet non seulement de dynamiser l'économie mondiale, mais aussi de fortifier les familles et les communautés, a souligné le président du Groupe de la Banque mondiale, Ajay Banga. L'autonomisation économique des femmes est un levier essentiel pour sortir de la pauvreté et, en la favorisant, nous contribuons à promouvoir l'espoir et la dignité pour tous».

Pour atteindre ces objectifs, la Banque concentrera ses efforts sur des actions clés qui conduiront à des changements de long terme et durables. Dans le domaine de l'accès au haut débit, la Banque privilégiera les investissements dans les pays qui présentent les plus importants déficits de connectivité et de financement, en mettant l'accent sur l'égalité hommes-femmes dans l'inclusion numérique. Elle plaidera également en faveur de réformes visant à faciliter l'investissement privé et à construire des infrastructures dans les zones mal desservies.

La Banque élargira les programmes de protection sociale en investissant dans des registres sociaux numériques, qui sont essentiels pour améliorer l'efficacité, réduire les obstacles bureaucratiques et apporter une assistance directe aux femmes. Elle s'appuiera également sur les transferts monétaires numériques pour y associer des aides qui, au-delà de ce soutien financier temporaire, doteront les femmes des outils nécessaires pour tirer parti d'opportunités économiques durables (formation, biens professionnels, mentorat, accès au marché, etc.).

En outre, pour améliorer l'accès des femmes et des entreprises féminines aux capitaux, la Banque collaborera avec l'ensemble des acteurs du secteur financier — organismes de réglementation, établissements bancaires, fintechs, incubateurs, accélérateurs, fonds de capital-investissement... — afin de lutter contre les préjugés sexistes dans les pratiques de prêt, de renforcer les capacités des entrepreneuses et d'améliorer leur accès au crédit et au financement par capitaux propres. En collaboration étroite avec des institutions de financement du développement et des investisseurs, elle s'attachera également à mobiliser des ressources via

l'émission d'obligations axées sur l'égalité hommes-femmes et d'autres instruments financiers, tout en produisant des connaissances en soutien aux réformes réglementaires nécessaires.

Si la Banque mondiale va intensifier ses efforts pour atteindre ces objectifs, de nombreux projets sont en cours qui y contribuent déjà. En Afrique, un projet mené dans 15 pays s'emploie à résoudre des problèmes tels que le manque de couverture internet, la faible utilisation due au coût élevé des connexions et du matériel et les compétences numériques limitées.

En Zambie, la Banque mondiale aide les pouvoirs publics à étendre les programmes de transferts monétaires numériques à près de 4 millions de femmes, tout en apportant un soutien à près de 60.000 femmes sous la forme de formations, de biens professionnels, de mentorat et d'une aide à la création de groupes d'épargne. En Éthiopie, un projet facilitant l'octroi de prêts à des entreprises féminines permettra d'accroître leurs bénéfices de 30% et l'emploi de 50% sur cinq ans.

Aéroports du Maroc : Un record de plus de 24,27 millions de passagers accueillis à fin septembre

Les aéroports du Maroc ont enregistré un nouveau record de 24.274.324 passagers accueillis à fin septembre 2024, en hausse de 19,66% comparativement à la même période un an auparavant, selon l'Office national des Aéroports (ONDA).

Cette croissance concerne la majorité des aéroports, dont Rabat-Salé (+42,77%), Agadir (+36,5%), Dakhla (35,94%), Marrakech (+33,88%), Tétouan (+31,09%) et Tanger (+21,91%), indique l'Office.

D'après la même source, le trafic intérieur a atteint 2.552.687 passagers accueillis à fin septembre de cette année, soit une amélioration de 28,82% par rapport à la même période de 2023.

Le trafic aérien international a, quant à lui, enregistré une hausse de 18,67% par rapport à fin septembre 2023, soit 21.721.637 passagers accueillis. Cette évolution est attribuée aux bonnes performances des marchés de l'Europe (+19,86%), de l'Afrique (+17,68%) et du Moyen et Extrême Orient (+11,99%).

L'ONDA fait aussi état de 179.863 mouvements d'avions à fin septembre dernier, en progression de 15,44% comparativement à la même période un an auparavant.

S'agissant du fret aérien, il a enregistré une augmentation de 21,50% à plus de 67.833 tonnes à fin septembre 2024.

Antoine Armand : Le Maroc et la France avancent ensemble sur des partenariats d'avenir

Le Maroc et la France avancent ensemble sur des partenariats d'avenir, a affirmé, lundi à Rabat, le ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Antoine Armand.

"Je suis très fier de voir le travail d'ALSTOM, d'EGIS et de VOSSLOH avec des entreprises marocaines et qui montre que nous avançons ensemble sur des partenariats de technologies d'avenir", a dit le ministre français dans une déclaration à la MAP, à l'issue de la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume et la France, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le

Président français, Emmanuel Macron.

Le ferroviaire est l'un des domaines où le Maroc et la France partagent "une histoire et un partenariat anciens", a-t-il ajouté, se félicitant, en outre, des "très belles coopérations" entre les deux pays dans les domaines de l'économie, de l'industrie et de l'énergie.

Par ailleurs, M. Armand s'est dit ravi du "très bel accueil" qui a été réservé par Sa Majesté le Roi au Président français, saluant la signature, à l'occasion de cette visite, de plusieurs accords entre les deux pays dans les différents secteurs.

Isabelle Bébéar, directrice des affaires internationales et européennes de la BPI France

Les accords signés avec l'OCP et le Fonds Mohammed VI pour l'investissement favoriseront le développement des coopérations franco-marocaines

Les deux accords de partenariat signés, lundi à Rabat, par la Banque Publique d'investissement (BPI-France) avec l'OCP et le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement permettent d'encourager le développement des coopérations franco-marocaines, a souligné la directrice des affaires internationales et européennes de la BPI France, Isabelle Bébéar.

Ces accords "nous permettront de mettre en marche des dispositifs visant à accélérer" cette coopération, a-t-elle ajouté dans une déclaration à la MAP, à l'issue de la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président français, Emmanuel Macron.

Il s'agit également d'un cadre

de coopération en vue "d'investir au Maroc et en Afrique ensemble", a-t-elle dit.

Un Protocole d'accord sur la création d'un accélérateur d'investissements Maroc-France a été signé par le directeur général du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, Mohamed Benchaaboun, le directeur général de l'Agence française de développement (AFD), Rémy Rioux, la directrice générale de STOA, Marie-Laure Mazaud, et la directrice des affaires internationales et européennes de la BPI France, Isabelle Bébéar.

Il s'agit d'un Protocole d'accord de près de 3 milliards de dirhams de capitaux portant sur la création d'un accélérateur d'investissements Maroc-France.

Le second Protocole d'accord entre le Groupe OCP et l'Agence française de dévelop-

pement dans le domaine de la décarbonation a été signé par le président directeur général du Groupe OCP, Mostafa Terrab, le directeur général de l'AFD, Rémy Rioux et la directrice des affaires internationales et européennes BPI France, Isabelle Bébéar.

D'un montant de 350 millions d'euros, cet accord porte sur le soutien à la stratégie de décarbonation du Groupe OCP au Maroc, le soutien au développement des chaînes de valeur agricoles et alimentaires en Afrique via l'appui à la Plateforme "Agrifinance" de l'OCP, le soutien et l'intensification des partenariats entre entreprises françaises et le Groupe OCP et le soutien à la formation et à la recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire.



Mohamed Rabie Khlie : Le Royaume est engagé dans un plan d'envergure de développement du réseau ferroviaire



Le directeur général de l'Office National des chemins de fer (ONCF), Mohamed Rabie Khlie, a indiqué, lundi à Rabat, que le Maroc s'est engagé, après l'expérience réussie du train à grande vitesse, dans un plan d'envergure pour développer le réseau ferroviaire pour la période 2024-2030, en coopération avec les entreprises françaises.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie de signature de plusieurs accords entre le Royaume du Maroc et la République française, présidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le

Président Emmanuel Macron, M. Khlie a souligné que l'expérience marocaine en matière de train à grande vitesse "a obtenu des résultats très satisfaisants", notant que plusieurs projets portant sur ce domaine sont prévus "avant l'organisation de la Coupe du monde 2030".

A cet égard, M. Khlie a souligné que le secteur ferroviaire revêt une importance capitale, conformément à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, rapporte la MAP.

Il a expliqué que, dans le cadre des nouveaux projets, la ligne à grande vitesse prévue entre Kénitra

et Marrakech sera prolongée sur une longueur de 430 km, soulignant qu'il existe de nombreux appels d'offres, notamment ceux liés aux trains à grande vitesse, Alstom ayant remporté l'un d'entre eux après avoir soumis la meilleure offre en termes de coût et de qualité du produit. Les appels d'offres concernaient également l'accompagnement de l'ONCF, remporté par un groupement composé d'un bureau d'études marocain et de deux bureaux français, et un autre portant sur l'acquisition d'aiguillages ferroviaires, remporté par une autre entreprise française, a-t-il dit.

Art & culture

Des cinéastes marocains et mauritaniens appellent à la réalisation de projets communs

Des cinéastes marocains et mauritaniens ont appelé, lors des rencontres organisées en marge de la 2ème édition du Festival international du film de Nouakchott (22-26 octobre), à réaliser des projets cinématographiques communs en vue de donner un nouvel élan à la coopération culturelle entre les deux pays.

Ces professionnels du septième art des deux pays ont souligné, dans des déclarations à la MAP, qu'il existe un terrain propice à la réalisation d'œuvres cinématographiques communes, eu regard aux liens culturels, sociaux, historiques et spirituels qui les unissent.

Le directeur du Festival du film de Nouakchott, Mohamed Mostafa Ould El Bane, a indiqué que les moyens de

produire un film documentaire basé sur un thème qui renvoie aux points communs entre les deux peuples ont été effectivement discutés lors de l'édition 2024 de cette manifestation culturelle.

En coordination avec la direction du festival, les cinéastes des deux pays œuvrent pour l'organisation d'une caravane cinématographique de la Mauritanie vers le Maroc ou vice versa, répandant la beauté dans tous les espaces qu'elle traverse.

Pour sa part, le directeur artistique du festival, Mohamed Edoumou, a noté que les deux parties sont animées par une forte volonté de réaliser une coproduction cinématographique, estimant que l'Histoire commune entre les deux pays pourrait faire l'objet de films ou de documentaires.

Lors d'une rencontre organisée par la présidente de la région de Nouakchott, Fatima bint Abdelmalek, en l'honneur des invités du festival, l'accent a été mis sur l'importance de valoriser les liens historiques, culturels et civilisationnels entre les peuples marocain et mauritanien.

Dans ce contexte, le jeune réalisateur marocain Ahmed El Kadiri, qui a participé à la compétition officielle de courts métrages avec le film "Bendir Lala", a jugé primordial de favoriser la mise en réseau entre les divers acteurs du secteur des deux pays pour contribuer au développement de l'industrie

cinématographique.

De son côté, Miloud Bouamama, l'un des fondateurs du Festival international maghrébin du film d'Oujda, a fait savoir que le réalisateur mauritanien Abderrahmane Sissako sera honoré lors de la 13ème édition du festival, qui se tiendra du 5 au 9 novembre.

Une convention sera signée entre le Festival du film maghrébin d'Oujda et le Festival international du film de Nouakchott en marge de cet événement pour soutenir la production cinématographique et encourager les jeunes à s'engager dans le cinéma.



Imane Masbahi, membre du jury de la compétition officielle du Festival VS-Film pour les très courts métrages

La réalisatrice, productrice et distributrice marocaine Imane Masbahi a été désignée membre du jury de la compétition officielle de la 1ère édition du Festival VS-Film pour les très courts métrages, qui se tiendra du 3 au 7 novembre à Ain Sokhna (Égypte). À l'âge de 20 ans, Mme Masbahi a commencé sa carrière artistique par un court métrage intitulé "Traces sur l'eau" (1984), suivi d'une série de films qu'elle a réalisés tels que "Rêve d'une femme", "Paradis des pauvres" et "Une femme dans le tourbillon de la vie".

Dans un communiqué, le comité d'organisation a fait savoir que le jury de cette édition du festival, présidé par le réalisateur sénégalais Moussa Touré, comprend également la présidente de l'Académie des arts en Égypte, Ghada Gebara, l'académicien arménien Arsen Arkalian, le PDG de la Société saoudienne du cinéma, Hani Al-Mulla, et l'écrivain et scénariste irakien Hamed Al Malkin. Le vice-président du festival, Ziad Bassemir, a relevé que la direction de cet événement a tenu compte de la diversité dans la sélection des membres du jury, ajoutant qu'il est composé de cinéastes de différentes nationalités qui appartiennent à différentes écoles cinématographiques.

Le programme de l'édition 2024 du festival comprend de nombreuses projections de films, des ateliers, des séminaires, entre autres.

L'hommage à Mohamed Berrada, une reconnaissance de six décennies de contribution littéraire et d'engagement culturel

Le Laboratoire narratif de la Faculté des lettres Ben M'sik a organisé, samedi, une série de colloques dans 24 villes du Royaume pour rendre hommage à l'écrivain Mohamed Berrada, et célébrer son parcours littéraire et culturel qui s'étend sur six décennies.

Ces colloques, qui explorent l'œuvre intégrale de l'écrivain (nouvelles, romans, critique et traduction), ont été organisés avec divers partenaires culturels et scientifiques à travers le Royaume, indique le Laboratoire dans un communiqué.

Cet hommage célèbre plus de six décennies de contribution littéraire et d'innovation critique moderniste, empreinte d'une vision unique de Mohamed Berrada, ajoute la même source.

Ainsi, les villes de Casablanca, Oujda, Nouaceur, Tétouan, Meknès,

Demnate, Zagora, Sidi Kacem, Fès, Béni Mellal, Médiouna, Deroua, Kénitra, Khouribga, Fquih Ben Salah, Benslimane, Marrakech, Agadir, Berrechid, El Jadida, Azemmour, Sidi Bennour et Safi ont accueilli des colloques avec la participation de plus d'une centaine de critiques et de chercheurs, en présence d'un public diversifié qui a assisté aux échanges et pris part aux discussions.

Ces colloques ont culminé par une conférence à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc à Rabat, rassemblant écrivains, intellectuels et étudiants, qui ont mis en lumière le rôle pionnier de Mohamed Berrada au sein de l'université marocaine, ainsi que son influence dans la formation de pensées et de projets culturels novateurs.

Pour Mohamed Berrada, cette rencontre constitue une occasion de dialo-

guer et d'engager une réflexion sur l'expérience de la création et de la critique au Maroc, à travers sa contribution aux côtés de créateurs et d'intellectuels pionniers de sa génération.

L'écrivain a témoigné de son expérience, qui a accompagné l'émergence du champ littéraire et culturel au Maroc, soulignant que "la génération à laquelle il appartient a contribué à poser les fondations d'une littérature marocaine moderne", selon le communiqué.

Mohamed Berrada est considéré comme l'un des plus importants romanciers et critiques arabes, ainsi que l'un des fondateurs de l'Union des Écrivains du Maroc, dont il a été président à trois reprises (1976, 1979, 1981).

Parmi ses œuvres romanesques figurent "La Lumière fuyante", "Comme



un été qui ne reviendra pas", "Vies voisines" et "Le jeu de l'oubli", alors que l'on peut citer parmi ses ouvrages critiques "Questions du roman, questions de la critique", et "Le langage de l'enfance et du rêve: le rôle de la mémoire dans la nouvelle marocaine".

Coup d'envoi du Festival international du théâtre du sud de Guelmim

La 7^{ème} édition du Festival international du théâtre du sud de Guelmim se tiendra du 30 octobre au 3 novembre, sous le signe "La poétique du théâtre et de la mémoire".

Les organisateurs ont indiqué lundi lors d'une conférence de presse que cette manifestation culturelle, organisée par l'Association Adouar du théâtre libre de Guelmim, constitue un important événement culturel dans la région de Guelmim-Oued Noun, ajoutant que l'édition de cette année sera marquée par des représentations théâtrales et des ateliers de formation, tout en mettant l'accent, pour la première fois, sur le théâtre de l'enfant en sensibilisant les jeunes aux techniques de fabrication des marionnettes et en présentant un spectacle dédié à ce théâtre.

Le directeur du festival, Abdellatif Safi, a souligné, à cette occasion, que cet événement vise à créer un espace ouvert permettant aux jeunes de bénéficier de diverses expériences théâtrales aux niveaux national et international, ainsi qu'à gratifier le public de représentations théâtrales qui reflètent la diversité de la culture nationale marocaine.

Il a ajouté que le festival, dont la



septième édition porte le nom de l'artiste marocaine Latifa Ahrar, s'ouvrira à diverses expériences théâtrales marocaines qui mettent en valeur la diversité culturelle et linguistique du Royaume, en plus de la présentation d'une pièce théâtrale camerounaise, dans le but de jeter les ponts entre le Maroc et l'Afrique dans ce domaine.

M. Safi a relevé que le festival verra l'organisation de diverses activités culturelles et artistiques, des ateliers de formation sur l'écriture théâtrale, la

scénographie et le théâtre des marionnettes, ainsi qu'un colloque sur le thème : « La poétique du théâtre et de la mémoire, » et un masterclass au profit des étudiants du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Guelmim, précisant que la cérémonie d'ouverture du festival sera marquée par des hommages à la comédienne et directrice de l'Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle de Rabat, Latifa Ahrar, et à des artistes camerounais.

Inauguration à Assilah de l'Institut Bahreïn de la musique orientale

L'Institut Bahreïn de la musique orientale a été inauguré, samedi soir à Assilah, en présence d'un parterre de responsables et d'intellectuels invités au Moussem culturel international d'Assilah.

Cet institut a été créé grâce au soutien du Roi de Bahreïn, SM Hamad Ben Issa Al Khalifa, indique un communiqué de la Fondation du Forum d'Assilah, précisant que le foncier a été mobilisé par la fondation.

Cet établissement a été inauguré par le conseiller du Roi de Bahreïn pour les affaires médiatiques, Nabil Bin Yacoub Al-Hamar et le secrétaire général de la Fondation du Forum d'Assilah, Mohamed Benaissa, dans le cadre de la 45^{ème} édition du Moussem culturel d'Assilah, organisée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Il vise à former les jeunes musiciens d'Assilah et de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, et sera spécialisé dans l'en-

seignement des règles de la musique, notamment orientale, y compris les origines et l'évolution de la musique arabe et marocaine, avec des cours sur les techniques, les instruments et divers effets musicaux et sonores.

L'Institut Bahreïn de la musique orientale a été installé dans l'espace "Tama Ghailana" à l'ancienne médina d'Assilah, une bâtisse qui abritait, durant le protectorat, la première école moderne pour filles de la ville, avant d'être réhabilitée et aménagée pour accueillir cet établissement.

Cette nouvelle structure musicale ambitionne de créer un pont culturel transcendant les barrières linguistiques et nationales, en offrant une formation académique solide aux étudiants dans divers styles de musique orientale.

Il est à noter que le lancement des travaux de construction de cet institut a eu lieu lors de la 42^{ème} édition du Moussem culturel international d'Assilah. Ce projet atteste de la solidité des relations de coopération historique étroite entre les deux pays frères dans divers domaines et couronne les efforts déployés par les institutions culturelles officielles et civiles des deux pays, en vue de renforcer les échanges culturels et artistiques.

Bouillon de culture

Nuit des Galeries

La 17^{ème} édition de la Nuit des Galeries se tiendra le 6 décembre dans les différentes villes du Royaume, a annoncé le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Département de la Culture.

Cette manifestation artistique nationale, qui aura lieu de 18H à minuit, vise à faciliter la communication et le rapprochement entre les artistes de différentes générations, et à promouvoir les productions et les créations aussi bien des pionniers des arts plastiques que des jeunes talents, indique le ministère dans un communiqué.

Cet événement culturel a également pour but de célébrer la créativité dans ce domaine dans toute sa diversité (écoles et courants), ajoute le communiqué, précisant que toutes les galeries du Royaume s'inscrivent dans cette dynamique et resteront ouvertes jusqu'à minuit afin de permettre à un large public de découvrir l'actualité liée aux arts plastiques.

La ville ocre abritera le lancement officiel de la Nuit des Galeries, en marge des célébrations de "Marrakech, capitale de la culture dans le monde islamique", organisées en coopération avec l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO), sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ces célébrations se tiendront en présence de plusieurs personnalités des mondes de la culture et des arts, note le communiqué, ajoutant que la 17^{ème} édition de cette manifestation culturelle sera rehaussée par des hommages à de grands artistes-plasticiens ayant marqué la scène artistique marocaine de leur empreinte.

Les galeries souhaitant prendre part à cet événement sont appelées à télécharger et à remplir le formulaire de participation disponible sur le site web du ministère de la Culture <https://mjcc.gov.ma> et à envoyer les informations nécessaires, par e-mail, à l'adresse électronique suivante: nuit.galleries@minculture.gov.ma et ce, jusqu'au 27 novembre 2024, conclut le communiqué.

Subvention

Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication Département de la Culture, a annoncé l'ouverture des candidatures pour bénéficier des subventions relatives à la musique et aux arts chorégraphiques au titre de la deuxième session de l'année 2024.

Cette subvention concerne la production musicale et de la chanson, la promotion et la distribution des produits musicaux, la participation aux festivals internationaux de musique, les résidences artistiques, les arts de la scène et la chorégraphie, précise la même source.

Les candidatures doivent être déposées, obligatoirement et exclusivement, par voie électronique jusqu'au 8 novembre prochain, sur la plateforme "https://daam.minculture.gov.ma".



Deuxième chapitre

En un clin d'œil toutes les tristesses qui, comme tu sais, empoisonnent ma vie, surtout les dimanches, ont été comme enlevées par un souffle divin. J'ai vu cette grande image de l'Italie se relever de la fange où les Allemands la retiennent plongée[1] ; elle étendait ses bras meurtris et encore à demi chargés de chaînes vers son roi et son libérateur. Et moi, me suis-je dit, fils encore inconnu de cette mère malheureuse, je partirai, j'irai mourir ou vaincre avec cet homme marqué par le destin, et qui voulut nous laver du mépris que nous jetent même les plus esclaves et les plus vils parmi les habitants de l'Europe.

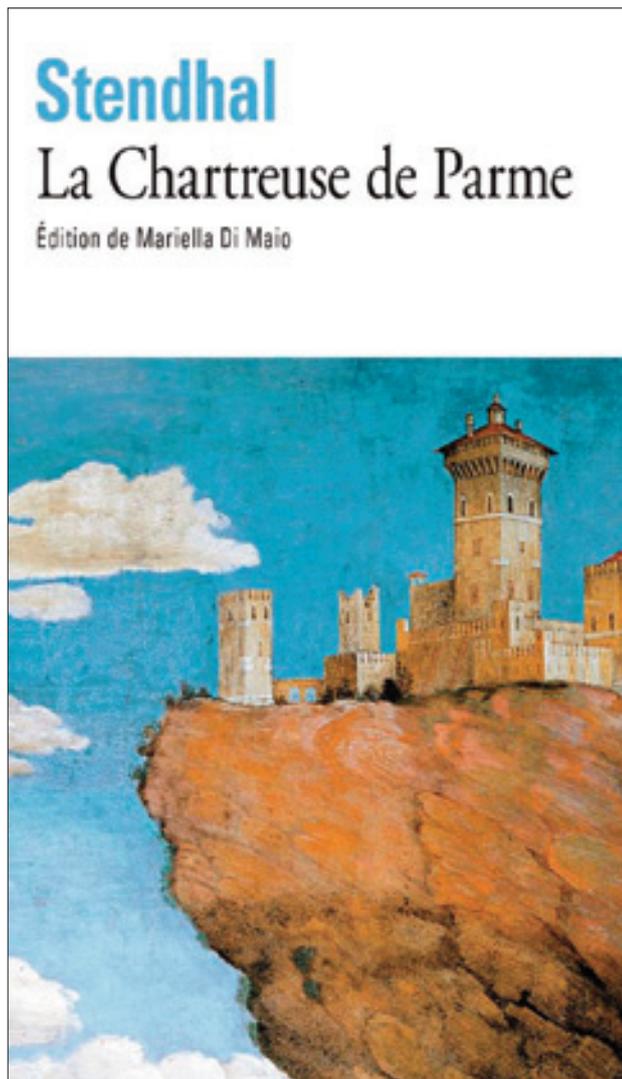
- Tu sais, ajouta-t-il à voix basse en se rapprochant de la comtesse, et fixant sur elle ses yeux d'où jaillissaient des flammes, tu sais ce jeune marronnier que ma mère, l'hiver de ma naissance, planta elle-même au bord de la grande fontaine dans notre forêt, à deux lieues d'ici : avant de rien faire, j'ai voulu l'aller visiter. Le printemps n'est pas trop avancé, me disais-je : eh bien ! si mon arbre a des feuilles, ce sera un signe pour moi. Moi aussi je dois sortir de l'état de torpeur où je languis dans ce triste et froid château. Ne trouves-tu pas que ces vieux murs noircis, symboles maintenant et autrefois moyens du despotisme, sont une véritable image du triste hiver ? ils sont pour moi ce que l'hiver est pour mon arbre.

Le croirais-tu, Gina ? hier soir à sept heures et demie j'arrivais à mon marronnier, il avait des feuilles, de jolies petites feuilles déjà assez grandes. Je les baisai sans leur faire de mal. J'ai bèché la terre avec respect à l'entour de l'arbre chéri. Aussitôt, rempli d'un transport nouveau, j'ai traversé la montagne ; je suis arrivé à Menagio : il me fallait un passe-port pour entrer en Suisse. Le temps avait volé, il était déjà une heure du matin quand je me suis vu à la porte de Vasi. Je pensais devoir frapper longtemps pour le réveiller mais il était debout avec trois de ses amis. À mon premier mot : « Tu vas rejoindre Napoléon ! » s'est-il écrit et il m'a sauté au cou. Les autres aussi m'ont embrassé avec transport. « Pourquoi suis-je marié ! » disait l'un d'eux.

Madame Pietranera était devenue pensive ; elle crut devoir présenter quelques objections. Si Fabrice eût eu la moindre expérience, il eût bien vu que la comtesse elle-même ne croyait pas aux bonnes raisons qu'elle se hâtait de lui donner. Mais, à défaut d'expérience, il avait de la résolution ; il ne daigna pas même écouter ces raisons. La comtesse se réduisit bientôt à obtenir de lui que du moins il fît part de son projet à sa mère.

- Elle le dira à mes sœurs, et ces femmes me trahiront à leur insu ! s'écria Fabrice avec une sorte de hauteur héroïque.

- Parlez donc avec plus de respect,



dit la comtesse souriant au milieu de ses larmes, du sexe qui fera votre fortune ; car vous déplairez toujours aux hommes, vous avez trop de feu pour les âmes prosaïques.

La marquise fondit en larmes en apprenant l'étrange projet de son fils ; elle n'en sentait pas l'héroïsme, et fit tout son possible pour le retenir. Quand elle fut convaincue que rien au monde, excepté les murs d'une prison, ne pourrait l'empêcher de partir, elle lui remit le peu d'argent qu'elle possédait ; puis elle se souvint qu'elle avait depuis la veille huit ou dix petits diamants valant peut-être dix mille francs, que le marquis lui avait confiés pour les faire monter à Milan. Les sœurs de Fabrice entrèrent chez leur mère tandis que la comtesse cousait ces diamants dans l'habit de voyage de notre héros ; il rendait à ces pauvres femmes leurs chétifs napoléons. Ses sœurs furent tellement enthousiasmées de son projet, elles l'embrassaient avec une joie si bruyante qu'il prit à la main quelques diamants qui restaient encore à cacher, et voulut partir sur-le-champ.

Vous me trahiriez à votre insu, dit-il à ses sœurs. Puisque j'ai tant d'argent,

il est inutile d'emporter des hardes ; on en trouve partout. Il embrassa ces personnes qui lui étaient si chères, et partit à l'instant même sans vouloir rentrer dans sa chambre. Il marcha si vite, craignant toujours d'être poursuivi par des gens à cheval, que le soir même il entra à Lugano. Grâce à Dieu, il était dans une ville suisse, et ne craignait plus d'être violenté sur la route solitaire par des gendarmes payés par son père. De ce lieu, il lui écrivit une belle lettre, faiblesse d'enfant qui donna de la consistance à la colère du marquis. Fabrice prit la poste, passa le Saint-Gothard ; son voyage fut rapide, et il entra en France par Pontarlier. L'Empereur était à Paris. Là commencèrent les malheurs de Fabrice ; il était parti dans la ferme intention de parler à l'Empereur : jamais il ne lui était venu à l'esprit que ce fût chose difficile. À Milan, dix fois par jour il voyait le prince Eugène, et eût pu lui adresser la parole. À Paris, tous les matins il allait dans la cour du château des Tuileries assister aux revues passées par Napoléon ; mais jamais il ne put approcher de l'Empereur. Notre héros croyait tous les Français profondément émus comme lui de l'extrême danger

que courait la patrie. À la table de l'hôtel où il était descendu, il ne fit point mystère de ses projets et de son dévouement ; il trouva des jeunes gens d'une douceur aimable, encore plus enthousiastes que lui, et qui, en peu de jours, ne manquèrent pas de lui voler tout l'argent qu'il possédait. Heureusement, par pure modestie, il n'avait pas parlé des diamants donnés par sa mère. Le matin où, à la suite d'une orgie, il se trouva décidément volé, il acheta deux beaux chevaux, prit pour domestique un ancien soldat palefrenier du maugnon, et, dans son mépris pour les jeunes Parisiens beaux parleurs, partit pour l'armée. Il ne savait rien, sinon qu'elle se rassemblait vers Maubeuge. À peine fut-il arrivé sur la frontière, qu'il trouva ridicule de se tenir dans une maison, occupé à se chauffer devant une bonne cheminée, tandis que des soldats bivouaquaient. Quoi que pût lui dire son domestique, qui ne manquait pas de bon sens, il courut se mêler imprudemment aux bivouacs de l'extrême frontière, sur la route de Belgique. À peine fut-il arrivé au premier bataillon placé à côté de la route, que les soldats se mirent à regarder ce jeune bourgeois, dont la mise n'avait rien qui rappelât l'uniforme. La nuit tombait, il faisait un vent froid. Fabrice s'approcha d'un feu, et demanda l'hospitalité en payant. Les soldats se regardèrent étonnés surtout de l'idée de payer, et lui accordèrent avec bonté une place au feu ; son domestique lui fit un abri. Mais, une heure après, l'adjudant du régiment passant à portée du bivouac, les soldats allèrent lui raconter l'arrivée de cet étranger parlant mal français.

L'adjudant interrogea Fabrice, qui lui parla de son enthousiasme pour l'Empereur avec un accent fort suspect sur quoi ce sous-officier le pria de le suivre jusque chez le colonel, établi dans une ferme voisine. Le domestique de Fabrice s'approcha avec les deux chevaux. Leur vue parut frapper si vivement l'adjudant sous-officier, qu'aussitôt il changea de pensée, et se mit à interroger aussi le domestique. Celui-ci, ancien soldat, devinant d'abord le plan de campagne de son interlocuteur, parla des protections qu'avait son maître, ajoutant que, certes, on ne lui chiperait pas ses beaux chevaux. Aussitôt un soldat appelé par l'adjudant lui mit la main sur le collet ; un autre soldat prit soin des chevaux, et, d'un air sévère, l'adjudant ordonna à Fabrice de le suivre sans répliquer.

Après lui avoir fait faire une bonne lieue, à pied, dans l'obscurité rendue plus profonde en apparence par le feu des bivouacs qui de toutes parts éclairaient l'horizon, l'adjudant remit Fabrice à un officier de gendarmerie qui, d'un air grave, lui demanda ses papiers. Fabrice montra son passe-port qui le qualifiait marchand de baromètres portant sa marchandise.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
PHARMACIE
OUJDA



المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

**Avis de concours de Recrutement
de huit professeurs agrégés (08 postes)
Session du 23/12/2024**

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement de huit (08) professeurs Agrégés (session: 23/12/2024) dans les disciplines et pour les besoins suivants :

**CANDIDATS CIVILS
SCIENCES FONDAMENTALES**

Spécialités Biologiques	
* Anatomie-pathologique	01 Poste
* Hématologie	01 Poste
* Chimie-Biochimie	01 Poste

SCIENCES CLINIQUES

Spécialités de Médecine et des Spécialités Médicales	
* Médecine communautaire	01 Poste
* Oncologie médicale	02 Postes

Spécialités d'anatomie et des spécialités chirurgicales

* Chirurgie générale	01 Poste
* Traumatologie-Orthopédie	01 Poste
* Chirurgie cardio-vasculaire	01 Poste

Conditions de Participation
Les Professeurs Agrégés sont recrutés par voie de concours d'agrégation ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être professeur Assistant justifiant**
 - soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui ont effectué la totalité de leur résidanat ;
 - Soit être issu du cadre des maîtres assistants comptant quatre années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours ;
 - Soit de trois années d'exercice effectif au moins en cette qualité dans la spécialité objet du concours pour ceux qui sont issus de la spécialisation sur concours des hôpitaux étrangers des armées .
- Être médecin, pharmacien ou médecin Dentiste civil ou militaire.**
-Ayant assuré à l'étranger, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays d'accueil et à temps plein, des fonctions hospitalo-universitaire au moins équivalentes à celle de professeurs assistants dans l'une des conditions suivantes :
 - Soit pendant une durée de quatre années au moins ;
 - Soit pendant une période de deux ans au moins en qualité de chef de clinique dans un centre hospitalier et universitaire, complète, au Maroc dans un centre hospitalier siège de la faculté de Médecine et de pharmacie ou de Médecine Dentaire à concurrence de la période exigée au Paragraphe a et b ci-dessus.
 Les candidats des spécialités non cliniques ne peuvent en aucun cas, se présenter au concours d'agrégation dans une spécialité clinique.

II- DEMANDE DE CANDIDATURE
Les candidats au concours d'agrégation doivent adresser leur demande d'inscription établie sur papier libre, au Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda, avant le 23/11/2024 .

III- Dossier de candidature :
1- Une demande manuscrite de candidature indiquant le Nom, Prénom et Adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.
A cette demande seront joints :

- un relevé de ses titres et travaux scientifiques
- un état des fonctions hospitalo-universitaires qu'il a assurées.

 Les documents a) et b) ci dessus doivent être :

- soit certifiés exacts par le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie les ayant délivrés ;
- soit certifiés conforme aux originaux correspondants par les autorités compétentes pour les candidats marocains justifiant de diplôme et titres étranger. Dans ce cas la faculté concédée a le droit de réclamer les originaux des titres précités.

 • Attestation confirmant que le candidat a accompli :
 - Soit 4 ans d'exercice au moins en tant que maître assistant
 - Soit 3 ans au moins en tant que professeur assistant
 • Un extrait d'acte de naissance récent.
 • Une photocopie de la carte d'identité nationale certifiée conforme.
 • Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat, de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.
 • Une épreuve de titres et travaux en 8 exemplaires, avec justification des publications, communications et validations des productions audiovisuelles.

Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets à la **Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Service des Affaires Administratives)**, avant le 23/11/2024 .



Adresse : B.P.4817 Oujda L'Université, C.P. 60002 Oujda, Maroc
Tel : 0536331414
Fax : 0536331919

N° 7859/PA

المملكة المغربية
وزارة التعلّم
القلم الأزرق
جماعة بين الويدان

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يعلن رئيس مجلس جماعة بين الويدان أنه سيجري امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لكفاءة لموظفي الجماعة المسجلين بالشروط التالية. وذلك وفق الجدول التالي:

نوع الامتحان	تاريخ الامتحان	عدد المناصب	آخر أجل لإيداع الترشيحات	الشروط الواجب استيفؤها للترشيح
الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى	23 نونبر 2024	01	20 نونبر 2024	ست سنوات من الخدمة الفعلية في الدرجة التي غاية الاشارة للكتابي الأول يوم 23 نونبر 2024

N° 7856/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat-Salé-Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Novembre 2024, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution Provisoire en DHS	Heure d'ouverture des plis
52/DPSK/2024	Travaux De Construction De Vingt Quatre (24) Blocs Scolaires Dans Les Établissements Scolaires Primaires Relatifs Des Communes De Sidi Azzou, Sidi Abdellah, Ain Dhal, Lmrah, Sidi Omar El Hadj, Sidi Mhammed Chah, Taoughite, Zirara, Bni Oual, Chhante, Hassanate Et Oual Noud, Province De Sidi Kacem- En Lot Unique -	2 877 690,00 DHS TTC (Deux Million Huit Cent Soixante-Dix-Sept Mille Six Cent Cinquante DHS Quarante Cinq TTC).	45 000,00 DHS (Quarante Cinq Mille Dirhams)	10h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 05 du règlement de consultation.

N.B. : La caution provisoire doit être libérée au nom de la Direction Provinciale de Sidi Kacem.

N° 7857/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région Rabat-Salé-Kénitra
Direction Provinciale de Sidi Kacem

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Novembre 2024, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Montant de la Caution Provisoire en DHS	Heure d'ouverture des plis
53/DPSK/2024	Travaux de construction de Lycée Collégiale Jorf El Melha à la commune de Jorf El Melha, province Sidi Kacem, en lot unique.	13 241 293,20 DHS TTC (Treize Million Deux Cent Quarante Et Un Mille Deux Cent Quarante Vingt Treize DHS Vingt Cinq TTC).	200 000,00 DHS (Deux Cent Mille Dirhams)	10h30

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 05 du règlement de consultation.

N.B. : La caution provisoire doit être libérée au nom de la Direction Provinciale de Sidi Kacem.

N° 7858/PA



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV – DIRECTION SUPPORT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°1048/PLGV

Liaison à Grande Vitesse entre Kenitra et Marrakech :
Etudes et réalisation des travaux vole, caténaire, IAC, CSS, bases travaux et logistique.
- Lot n°1 : Tronçon SIDI KHOUDJ / SIDI EL AIDI.
- Lot n°2 : Tronçon SIDI EL AIDI /MARRAKECH.

AVIS RECTIFICATIF

Le directeur Support porte à la connaissance des concurrents intéressés que des modifications ont été introduites dans le dossier d'appel d'offres susvisé.

Par conséquent, la nouvelle estimation des deux lots a été modifiée comme suit :

Lire :

- L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage est fixée par lot comme suit :
- Lot 1 : 2 385 000 000,00DH TTC.
- Lot 2 : 1 870 000 000,00DH TTC.

Au lieu :

- L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'Ouvrage est fixée par lot comme suit :
- Lot 1 : 2 228 400 000,00 DH TTC.
- Lot 2 : 1 994 400 000,00DH TTC.

N° 7860/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED JANOUBIA
CAIDAT DE RAS EL AIN
C/.RAS EL AIN CHAOUIA.

Avis de concours de la capacité professionnelle pour l'accès au grade ADJOINT TECHNIQUE 1^{er} GRADE ECH08

Vu le décret n° 2-04-403 du 02 décembre 2005 déterminant les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'Etat dans le grade et le cadre.

Le président de la commune de RAS EL AIN Chaouia décide organiser un concours interne pour l'accès au grade de :Adjoint technique 1er grade échelle08qui se déroulera à la dite commune le 07 décembre 2024.Participeront à ce concours interne les Adjoints technique 2ème grade échelle 06 de cette commune ayant six ans effectifs Dans le grade de :Adjoint technique 2ème grade échelle 06 à condition de présenter une demande de candidature avant la dite du 29/11/2024 .

N° 7861/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED JANOUBIA
CAIDAT DE RAS EL AIN
C/.RAS EL AIN CHAOUIA.

Avis de concours de la capacité professionnelle pour l'accès au grade ADJOINT ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ECH09.

Vu le décret n° 2-04-403 du 02 décembre 2005 déterminant les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'Etat dans le grade et le cadre.

Le président de la commune de RAS EL AIN Chaouia décide organiser un concours interne pour l'accès au grade de :Adjoint administrateur principal échelle09qui se déroulera à la dite commune le 14 décembre 2024.Participeront à ce concours interne les Adjoints administrateur 1er grade échelle 08 de cette commune ayant six ans effectifs Dans le grade de :Adjoint administrateur 1er grade échelle 08 à condition de présenter une demande de candidature avant la dite du 06/12/2024 .

N° 7862/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENOUEUR
COMMUNE DE ZEMAMA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS D'ANNULATION
D'A.O.O n°09/2024/CZ**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n° : 09/2024/CZ relatif aux :

Travaux de construction d'un complexe pour artisans (couteurs) à la ville de Zemama.

Que vu les modifications d'ordre techniques qu'a connu l'appel d'offres précité la séance d'ouverture des plis programmée pour le 07/11/2024 à 10H00 est **annulée**.

N° 7863/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERCLE DE BEJAAD
CAIDAT DES CHOUGRANE
COMMUNE DE ROUACHED

N° : 25 / C.R/S.A.A./J/R.H

AVIS D' EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président du conseil communal de ROUACHED, porte à la connaissance de tous LES TECHNICIENS 2^{ème} grade Ayants au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au date d'examen dépendants de la dite commune que les examens d'aptitude professionnelle pour LES TECHNICIENS 1^{er} grade seront Organisés en date du : 15/12/2024 . les postes sur lequel l'examen est organisé est fixé en 1 seul. ET aussi porte à la connaissance de tous LES REDACTEURS 2^{ème} grade Ayants au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au date d'examen dépendants de la dite commune que les examens d'aptitude professionnelle pour LES REDACTEURS 1^{er} grade seront Organisés en date du : 31/12/2024 . les postes sur lequel l'examen est organisé est fixé en 1 seul

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Commune avant le : 29/11/2024 .

N° 7864/PA

Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement et de l'Éau
Direction Provinciale de L'Équipement du Transport et de la Logistique
de Mohammedia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 10/2024

Le 26/11/2024 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, et de la Logistique de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 10/2024 ayant pour objet :

Contrôle de qualité des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la RP 3096 et la RP 3313 relevant de la DPETL de Mohammedia. Préfecture de Mohammedia.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent trente quatre mille quatre cent quarante deux dirhams TTC (134 442,00 dhs). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille dirhams (2000,00 Dhs). Il doit être dématérialisé ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Il est exigé pour le présent appel d'offres l'activité, la catégorie et les qualifications suivantes :

Activité	Contrôle de qualité
Nouvelle qualification	CQ 3 : contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ 4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type 1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB...) CQ 5 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type 2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BIME, EME, BBTM, BEM, BDR, BDA, ECF...) y compris le contrôle des études de formation de bitume. CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrages agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...). CQ16 : Contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière. CQ17 : Contrôle de la qualité de signalisation verticale routière.
Catégorie	Catégorie 3

N° 7865/PA

STE LIQUIDITE PLUS SARL AU
Constitution

1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 15/10/2024, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE LIQUIDITE PLUS » SARL AU, Objet : TRANSFERT D'ARGENT, SIEGE SOCIAL : LOT AL AMANE 2 LOT 261 RDC AHL LOUGHAM SIDI MOURMEN, DURÉE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mr HATIME YASSINE à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la seule signature de Mr. HATIME YASSINE.
-Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal De Commerce de Casablanca le 04 Juillet 2019 sous le numéro de Registre de Commerce 646989 n° de dépôt 00940252.
N° 7868/PA

SOCIETE AFAH IMRAN SERVICE SARL AU
CENTRE SIDI BOUAFIF AIT YOUSSEF OU ALI AL HOCEIMA

- Au terme d'un Procès-verbal de l'AGE de la société « AFAH IMRAN SERVICE SARL, du 25/09/2024, est décidé ce qui suit :
* La Cession de (500 Parts) par :
* Le Cédant : Mr. ABDELHAKIM EL MESSAOUDI (500) Parts sociales
Transférer et céder sous les garanties ordinaires de fait et de droit au profit de :
* Le Cessionnaire : Mr. MOURAD AHABRAD (500) Parts sociales (soit 1000 parts après cession)
* La Modification des articles (4 dans l'ancien statut)
* La Mise à jour des statuts de la Société * = STE AFAH IMRAN SERVICE AU = (suite aux différentes modifications)
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1 er instance d'Al-Hoceima Le 23/10/2024 Sous N° 291 dont R.C N° 3877 / Al-Hoceima.
N° 7869/PA

EXPLORE INVEST SARL AU
Constitution

Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammédia le 04/10/2024, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont : DENOMINATION : «EXPLORE INVEST» SARL AU OBJET SOCIAL : Négocier sous toutes ses formes de tout produit, marchandise, matériel et service. SIEGE SOCIAL: Bd Sebta Hay Meriem N°36 Etage1 Appt 3 - Mohammédia CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales et attribuées à l'associé Unique. DURÉE SOCIALE : 99 ans. GERANCE : M. Hamza DANIAL, CLN N°BH591558et demeurant à HAY MY RACHID GR 06 RUE 36 N°08 - CASABLANCA, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammédia le 28/10/2024 sous N° :1976,RC N°36191, N° 7870/PA

AL-MAHRA BEAUTY CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « AL MAHRA BEAUTY » SARL D'ASSOCIE UNIQUE Objet social : L'achat, la vente, la commercialisation, la distribution, l'import, l'export en détail et en gros de tous produits cosmétiques parfumerie et savons; La fabrication, la transformation et la sous-traitance de tous produits cosmétiques, parfumerie et savons; La gestion des établissements de soins de beauté et l'animation des ateliers cosmétiques et de parfumerie; Marchand de produits dédiés à l'hygiène corporelle (shampoings, savons, gels douche,....); Import, export, distribution et commercialisation de tous produits d'hygiène, beauté, santé, habillement; Import, export; Siège social : N°276 Bd Ibn Tachefine 3eme Etage Casablanca
Durée : 99 ans
Capital social : 50 000,00 dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mme OUMADI NOURA, titulaire de la CLN N°B9345331
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 28/10/2024 sous le n°647079 du Registre de Commerce.
N° 7871/PA

HEALTHY GLOW CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont : Dénomination : « HEALTHY GLOW » SARL D'ASSOCIE UNIQUE Objet social : L'achat, la vente, la commercialisation et la distribution des compléments alimentaires de nutriments cosmétiques, de produits alimentaires divers à visée nutrition-santé, de produits cosmétiques ou demo-cosmétiques, de produits de soin corporel, de produits capillaires, de produits et accessoires de soin personnel ou de bien-être dans le domaine de la nutrition-santé humaine; L'achat, la vente, la commercialisation et la distribution des compléments alimentaires et tous produits alimentaires de confort; Commerce, import-export de produits de diététique courants (compléments alimentaires, vitamines...); La vente de produits de beauté, produits cosmétiques, produits et équipements sportifs, de confort ou de bien être, produits alimentaires, produits nutritifs; Siège social : N°276 BD IBN TACHEFINE JEME ETAGE CASABLANCA

Durée : 99 ans
Capital social : 50 000,00 dirhams
L'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mme OUMADI NLAILA, titulaire de la CLN N°B9424406
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 28/10/2024 sous le n°647087 du Registre de Commerce.
N° 7872/PA

STE LACHHAB TRAVAUX SARL AU
CAPITAL DU30 000,00 dhs
RC : 3537

Siège social : N°18 RUE ABOU BAKR SADIK HAY EL MASSIRA, BERKANE. CLÔTURE DE LIQUIDATION
Par décision en date du 20/09/2024, l'associé unique de la STE LACHHAB TRAVAUX SARL AU a décidé ce qui suit : Approuvé les comptes définitifs de la liquidation. Donné quitus au liquidateur, Mr LACHHAB Mohammed, demeurant à DR OLD BELKHIR AKLIM, BERKANE, pour sa gestion et le décharge de ses mandats; Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Clôture; Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 24/10/2024 sous le N° : 614 N° 7873/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°33/2024
(Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs)
Le Jeudi 21 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture de plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 32/2024 du 21/11/2024 pour objet : Travaux d'aménagement et d'équipement des points d'eau pour l'abreuvement de cheptel dans la zone d'action de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.
- Lot n°1 : Travaux d'aménagement et d'équipement de Trois points d'eau en système de pompage solaire, pour l'abreuvement de cheptel dans les Communes Territoriales de Taounza, Foum Jemaa et d'Agoudi N'lkhaïr, Province d'Azilal.
- Lot n°2 : Travaux d'aménagement et d'équipement de deux points d'eau en système de pompage solaire dans les Communes Territoriales de Tilouguite et de Zaouiate Abensal, Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma,
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de :
- Lot n° 1 : Quatorze mille dirhams (14 000,00 dhs).
- Lot n° 2 : Neuf mille six cent dirhams (9 600,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n° 1 : Sept cent vingt mille dirhams (720 000,00 dhs).
- Lot n° 2 : Quatre cent qua-

tre vingt mille dirhams (480 000,00 dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics

accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Le document technique exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
N° 7874/PA

إعلان

عن إجراء انتخابات الكفاءة المهنية برسم سنة 2024

تجرى بكل جماعة بـيضاش إقليم الصويرة انتخابات الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 للكفاءة المهنية للتدبير الإداري لجماعة بـيضاش والتمويل على التوالي (02) سنوات على الأقل في درجاتهم الأصلية وذلك يومه الأحد 17 نونبر 2024 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بكل هذه الجماعات. على أن تودع طلبات الترشح بملف الطلب للجماعة في أول آفيس يوم الجمعة 15 نونبر 2024 على الساعة الرابعة والنصف فائرا لكل لوائح الترشيحات وذلك وفق الجدول التالي:

جدول الطلبات والانتخابات الكفاءة المهنية برسم لسنة 2024:

الإطار الزمني	الإطار الزمني	تاريخ إجراء الانتخابات	عدد المناصب المتوفرة	الإطار الزمني الترشح إليه	الإطار الزمني
مساهمة تقني من الدرجة الثانية	مساهمة تقني من الدرجة الأولى	17 نونبر 2024	بعد عدد المناصب المتوفرة بـيضاش في حدود 14 % من عدد الموظفين المتقاعدين حسب الكفاءة حسب الدرجة	مساهمة تقني من الدرجة الأولى	مساهمة تقني من الدرجة الثانية
مساهمة تقني من الدرجة الأولى	مساهمة تقني من الدرجة الثانية	15 نونبر 2024	بعد عدد المناصب المتوفرة بـيضاش في حدود 14 % من عدد الموظفين المتقاعدين حسب الكفاءة حسب الدرجة	مساهمة تقني من الدرجة الأولى	مساهمة تقني من الدرجة الثانية

N° 7866/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PRÉFECTURE PRÉFECTURE DE MELBOUL
CERCLE PRÉFECTORAL
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU FISCAL
BUREAU DES MARCHÉS

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL COMPLEMENTAIRE

Matrice Fourrage : Prévisions de Coût de la Préfecture d'Azilal et Meloul
Année budgétaire (N) 2024

C-PRESTATION DE SERVICES						
Année budgétaire 2024						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Modalité de passation	Période	Observation
1	Nettoyage, gardiennage et surveillance d'usage du Conseil de la préfecture d'Azilal/Meloul sis à Ait Meloul.	Commune Ait Meloul	600.000,00	Appel d'offres ouvert national impression	Novembre	Réservé
2	Etude architecturale et suivi des travaux de création d'une piste publique d'appropriation de la conduite et d'un centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Meloul, Préfecture Isouagne Ait Meloul	Commune Ait Meloul	4.500.000,00	Consultation architecturale ouverte	Décembre	-
Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Lieu d'exécution				
-	-	-				
Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution				
-	-	-				

N° 7867/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS SUR OFFRES DES PRIX
 N°195/2024/CHUIRC
 Le 12/11/2024 à 11 h 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 195/2024/CHUIRC du 12/11/2024 pour: ACHAT DES PRODUITS DE COUCIAGE (Lot unique) - centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
 * L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 644 760,00 DHS TTC (Six cent quarante-quatre mille sept cent soixante dirhams toutes taxes comprises).
 * Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7875/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS INTERNATIONAUX SUR OFFRES DES PRIX
 N° 198/2024/CHUIRC
 Le 21/11/2024 à 09 heures 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°198/2024/CHUIRC du 21/11/2024 pour: ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE-DIVERS 3—Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca. Lot n°1 : VIDEOGASTROSCOPE HD TYPE 1
 Lot n°2 : VIDEO-BRONCHOSCOPE STANDARD COMPATIBLE AVEC COLONNES EXISTANTES
 Lot n°3 : VIDEO-COLONOSCOPE HD TYPE 1
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 * L'estimation des coûts des prestations en dirhams

(toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
 Lot n°1 : 2 088 000,00 (Deux millions quatre-vingt-huit mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°2 : 1 680 000,00 (Un million six cent quatre-vingts mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°3 : 1 440 000,00 (Un million quatre cent quarante mille dirhams toutes taxes comprises)
 * L'estimation du coût de la maintenance annuelle en dirhams (toutes taxes comprises) établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
 Lot n°1 : 146 160,00 (Cent quarante-six mille cent soixante-dix dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°2 : 117 600,00 (Cent dix-sept mille six cents dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°3 : 100 800,00 (Cent mille huit cents dirhams toutes taxes comprises)
 * Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Le dépôt de la documentation technique accompagnée des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux et des annexes N° 4 - 5 et 6 dûment remplis (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7876/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS INTERNATIONAUX SUR OFFRES DES PRIX
 N° 200/2024/CHUIRC
 Le 21/11/2024 à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°200/2024/CHUIRC du 21/11/2024 pour: ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE-DIVERS 4—Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca. Lot n°1 : ENSEMBLE DE 11 GENERATEURS D'HEMO-

DIALYSE AVEC UNE SEULE UNITÉ DE TRAITEMENT D'EAU
 Lot n°2 : APPAREIL D'IMPÉDANCE MÉTRIALE ADAPTÉE À L'HÉMODIALYSE
 Lot n°3 : APPAREIL DE PU-VATHÉRIE LOCALE
 Lot n°4 : ELECTROENCEPHALOGRAPHE
 Lot n°5 : EQUIPEMENT POUR VIDEO MEDIA STI-NOSCOPE
 Lot n°6 : PUPILLOMETRE
 Lot n°7 : STIMULATEUR MAGNETIQUE THERAPEUTIQUE
 Lot n°8 : SYSTEME DE MANOMETRIE ANORECTAL ET DE MESURES URODYNAMIQUES
 Lot n°9 : SYSTEME DE MESURES URODYNAMIQUES
 Lot n°10 : SYSTEME DE PH ET MANOMETRIE
 Lot n°11 : TABLE BASCULANTE
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 * L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
 Lot n°1 : 1 150 000,00 (Un million cent cinquante mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°2 : 54 000,00 (Cinquante-quatre mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°3 : 219 600,00 (Deux cent dix-neuf mille six cents dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°4 : 1 296 000,00 (Un million deux cent quatre-vingt-seize mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°5 : 372 000,00 (Trois cent soixante-deux mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°6 : 90 000,00 (Quatre-vingt-dix mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°7 : 540 000,00 (Cinq cent quarante mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°8 : 576 000,00 (Cinq cent soixante-seize mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°9 : 600 000,00 (Six cents mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°10 : 1 200 000,00 (Un million deux cents mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°11 : 42 000,00 (Quarante-deux mille dirhams toutes taxes comprises)
 * L'estimation du coût de la maintenance annuelle en dirhams (toutes taxes comprises) établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
 Lot n°1 : 80 500,00 (Quatre-vingts mille cinq cents dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°2 : 3 780,00 (Trois mille sept cent quatre-vingts dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°3 : 15 372,00 (Quinze mille trois cent soixante-deux dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°4 : 90 720,00 (Quatre-vingt-dix mille sept cent vingt dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°5 : 26 040,00 (Vingt-six mille quatre-vingts dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°6 : 6 300,00 (Six mille trois cents dirhams toutes taxes comprises)

Lot n°7 : 37 800,00 (Trente-sept mille huit cents dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°8 : 40 320,00 (Quarante mille trois cent vingt dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°9 : 42 000,00 (Quarante-deux mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°10 : 84 000,00 (Quatre-vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises)
 Lot n°11 : 2 940,00 (Deux mille neuf cent quarante dirhams toutes taxes comprises)
 * Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Le dépôt de la documentation technique accompagnée des certificats d'enregistrement des dispositifs médicaux et des annexes N° 4 - 5 et 6 dûment remplis (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7877/PA

Université Hassan II - Casablanca
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N°08F/ENSAM/2024
 Relatif à l'achat de Mobilier d'Enseignement dans le Cadre du Programme du Digital 2024 destiné à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique. (Séance publique)
 Le 15/11/2024 à 09h00min du matin, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP 9167, Mers Sultans, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N° 08F/ENSAM/2024, relatif à l'achat de Mobilier d'Enseignement dans le Cadre du Programme du Digital 2024 destiné à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique.
 Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- L'Estimation du Maître d'ouvrage est : 259 200,00 DHS TTC - Deux Cent Cinquante Neuf Mille Deux Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises.
 - Le cautionnement provisoire est fixé à : 4 900,00 DHS - Quatre Mille Neuf Cent Dirhams.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
 Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :
 • Au bureau de service des affaires financières de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca, (sis à 150, Bd Nil Sidi Othmane Casablanca) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;
 • La remise, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.
N° 7878/PA
Université Hassan II - Casablanca
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N°09F/ENSAM/2024
 Relatif à l'achat de Matériel d'Enseignement dans le Cadre du Programme du Digital 2024 destiné à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique. (Séance publique)
 Le 15/11/2024 à 09h30min du matin, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP 9167, Mers Sultans, Casablanca), à l'ouverture des plis de l'AO N° 09F/ENSAM/2024, relatif à l'achat de Matériel d'Enseignement dans le Cadre du Programme du Digital 2024 destiné à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca Relevant de l'Université Hassan II Casablanca en Lot Unique.
 Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.
 - L'Estimation du Maître d'ouvrage est : 210 000,00 DHS TTC - Deux Cent Dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 4 000,00 DHS - Quatre Mille Dirhams.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 jomada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.
 Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :
 • Au bureau de service des affaires financières de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca, (sis à 150, Bd Nil Sidi Othmane Casablanca) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;
 • La remise, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.
N° 7879/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARJAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARJAYA
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT SIMPLIFIÉ N° :
05/CPT/2024
SEANCE PUBLIQUE
 Le 12/11/2024 à 13h00, Il sera procédé, dans la salle des conférences de conseil provincial de Tarjaya, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert simplifié sur offre des prix : ACHAT DU CARBURANT POUR LES VEHICULES ET ENGIN DU PARC DE CONSEIL PROVINCIAL DE TARJAYA lot unique
 • Le cautionnement provisoire pour cette prestation, est fixée à la somme de : 20 000 DHS
 • L'estimation de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 000 000,00 Dh TTC (Un million Dirhams TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 • Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 de règlement de la consultation.
N° 7880/PA

KECHING -SARL AU- AU CAPITAL
DE 100 000,00 dhs.
SIÈGE SOCIAL : N° 35
LOUH EL MAJDOUB
COMMUNE TAMAS-
LOUZH PROVINCE AL
HAOUZ TAHANAOUT -
MARRAKECH
Avis Liquidation :
Suivant le rapport de liqui-
dateur en date du
27/09/2024, enregistré à
Marrakech le 10/10/2024
Et suit au Procès Verbal de
l'A.G.E. en date du
27/09/2024, enregistré à
Marrakech le 10/10/2024
L'associé unique approuve et
accepte : La liquidation
définitive de la dite société.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de
commerce de Marrakech le
28/10/2024 sous le N°
167869, RC N° 97679.

N° 7884/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANT
CERCLE OULED BERHIL
COMMUNE LAMHARA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 05/2024
Le 25/11/2024 à 10Heures,
il sera procédé dans la salle
de réunion aux sièges de la

commune LAMHARA cer-
cle ouled berhil province
de taroudant, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
des prix pour objet : TRA-
VAUX D'AMENAGEMENT
DU SIEGE DE LA COM-
MUNE LAMHARA PRO-
VINCE DE TAROUDANT
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
bliers accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.
ma).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage délégué
est fixée à la somme de : 1
040 040.00 DHS TTC (Un
million quarante Mille qua-
rante Dhs TTC)
Le cautionnement provisoire
est fixé à vingt Mille
dirhams (20 000.00 DH)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doit
être conformes aux dispo-
sitions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs plis par voie
électronique conformément à
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation.

N° 7885/PA

NAKA CAROUBE
Cession des parts sociales .
Démission de la Gérance
et Nomination
Nouveau Gérant

Au siège de la société se
sont réunis en assemblée gé-
néral : les associés de la so-
ciété NAKA CAROUBESarl
au capital de 100 000 dh sise
au : RES AL MOUAH-
DINE MAMOUN 2 BLOC
AAPT C2 , ont décidés les
résolutions suivantes :
Première résolution : Cession
des parts sociales
La cession de 200 parts so-
ciales attribués préalablement
à Mme EZZER
BTISSAM au profit de Mme
LYAHMOUTI NABHA .
Deuxième résolution : Dé-
mission de la gérance
Démission de Mme EZ-
ZERI BTISSAM et nomina-
tion de Mme LYAHMOUTI
NABHA pour une durée il-
limitée

Le dépôt légal a été effectué
au tribunal de la 1ère ins-
tance de Casablanca , le
20MAI 2024, sous N°
919687, RC N°597187,

N° 7886/PA

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة بوسكورة بالتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لفتح طريق
الهيئة المرموذ لها ب B054 في تصميم الهيئة لجماعة بوسكورة بإقليم الدواصر.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
وإقليم الدواصر
الجماعات المحلية
إقليم الدواصر
جماعة بوسكورة

مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية
عدد 5844 بتاريخ 30 أكتوبر 2024 بوجوب طلب البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم المتعلق به
مشروع المسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة
خلال أوقات العمل الرسمية.

إن رئيس مجلس جماعة بوسكورة:

بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتفديده الظهير الشريف رقم
1.15.85 بتاريخ 20 من رمضان رقم 1436 (7 يونيو 2015):

وعلى القانون رقم 7.81 المتعلق بترق الملكية لأهل البلدة العامة والاحتلال المؤقت الصادر بتفديده
الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982):

وعلى القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتفديده الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15
من ذي الحجة رقم 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه:

وعلى القانون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأحياء العفارية لتجمعات الترابية الصادر بتفديده الظهير
الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021):

وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81
المشار إليه أعلاه:

وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الثاني 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون
رقم 12.90 المشار إليه أعلاه:

وبعد الاطلاع على الرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان رقم 1436 (15 يوليو 2015) بالموافقة
على التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لهيئة جماعة بوسكورة بإقليم الدواصر والإعلان أن في
ذلك منفعة عامة:

وعلى مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته المتعددة بتاريخ 5 ماي 2016 القاضي
بالمصادقة على قرارات تعطيط حدود الطرق وذلك لفتح طرق الهيئة كما في مرافعة بتصميم الهيئة
لجماعة بوسكورة مع تزج ملكية العفارات اللازمة لهذه الغاية.

قرروا بما يلي:

المادة الأولى: يتخلى عن القطع الأرضية لفتح طريق الهيئة المرموذ لها B054 في تصميم الهيئة
لجماعة بوسكورة الموافق عليه بالمرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان رقم 1436 (15 يوليو
2015) المشار إليه أعلاه كما رسمت حدودها بعاشية ملونة في التصميم المتعلق بأصل هذا القرار.
وعينت في الجدول التالي:

أرقام القطع الأرضية بالتصميم	مراجعتها العفارية	أسماء الملاك أو المفترض أنهم كذلك كذلك المراد تزج ملكيتها	المساحة	ملاحظات
P1	T25514/D P1	الملك الخاص لتندولة	188,49	
P2	غير محفظ	غير معروف	480,37	
P3	غير محفظ	غير معروف	754,65	
P4	T5754/47	مناف عبد الله	56,25	
P5	T5752/47 P2	الحريشي حميد	1640,29	
P6	T5751/47 P1	مطالي علي حميد	1491,95	
P7	غير محفظ	غير معروف	291,72	
P8	T5751/47 P2	مطالي علي حميد	12,50	
P9	غير محفظ	غير معروف	2285,80	
P10	T98571/63	فاطمة بنبراج و من معها	690,23	
P11	غير محفظ	غير معروف	218,67	
P12	غير محفظ	غير معروف	1399,52	
P13	R7835/1 R27577/C		354,12	
P14	R7653/D		355,54	
P15	R42237/C		541,76	
P16	غير محفظ	غير معروف	1083,71	
P17	غير محفظ	غير معروف	724,38	
P18	T6317/47	القبائل ملكة و من معها	663,04	
P19	غير محفظ	غير معروف	618,17	
P20	T9290/47	شركة Résidence d'Avignon	1544,72	
P21	غير محفظ	غير معروف	812,17	

المادة الثانية: ينشر هذا المشروع بالجريدة الرسمية.

N° 7881/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports

Asbléa Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Casablanca - Settat
Direction Provinciale de Settat

Avis Rectificatif et de report D'appel D'offres Ouvert National Simplifié N°41/SB/2024

La Direction Provinciale Du Ministère De L'éducation Nationale, Du Précolaire Et des sports De
Sidi Bennour, Porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert
National Simplifié N°41/SB/2024 déjà publié dans le journal libération n° 10341 Page 18, para le
19-28Octobre2023rectifié comme suite :

- Des rectifications sur le bordereau des prix - détail estimatif. (Voir le nouveau dossier d'AOO).
- L'ouverture Des Plis concernant l'appel d'offres Ouvert National Simplifié N°41/SB/2024 sera le
13/11/2024 à 11H00 au lieu de le 30/10/2024 à 12H00.

NB : Les concurrents intéressés à cet appel d'offres doivent télécharger le nouveau dossier d'AOO.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification.

N° 7882/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE SAFI
CERCLE ABDA
CAÏDAT EL AMEUR
COMMUNE BOUGUEDRA

AVIS
D'Examens d'Aptitude Professionnelle
au titre de l'année 2024
au profit des fonctionnaires
de la Commune Bouguedra

Le Président de la Commune BOUGUEDRA porte à la connaissance des fonctionnaires de la Commune BOUGUEDRA que
les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'Année 2024 seront organisés suivant l'agenda ci-après.

Ancien grade	Nouveau grade	Conditions de participation aux examens	Nombre de postes	Date et lieu d'examen	Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature
Adjoint Technique de 2 ^{ème} grade	Adjoint Technique de 1 ^{er} grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} grade au 14 Décembre 2024	1	14 Décembre 2024 Au siège de la Commune	06 Décembre 2024
Adjoint Administratif de 1 ^{er} grade	Adjoint Administratif principal	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité d'Adjoint Administratif de 1 ^{er} grade au 31 Décembre 2024	1	31 Décembre 2024 Au siège de la Commune	23 Décembre 2024
Technicien de 2 ^{ème} grade	Technicien de 1 ^{er} grade	Avoir 6 ans d'ancienneté en qualité de Technicien de 2 ^{ème} grade au 31 Décembre 2024	1	31 Décembre 2024 Au siège de la Commune	23 Décembre 2024

Les fonctionnaires concernés devront présenter leurs dossiers de candidature dans les délais susmentionnés.

N° 7883/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Délégation Provinciale
d'El Hajeb
Centre Hospitalier Provin-
cial d'El Hajeb
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRE DE PRIX
N° 17/2024/CHP/ELH
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 21/11/2024 à 10h00mn,
il sera procédé dans le Bu-
reau de Directeur du CHP
El Hajeb, à l'ouverture de
plus relatifs à l'appel d'offre
ouvert National sur offres
de prix N°
17/2024/CHP/ELH du

21/11/2024 Pour : « La res-
tauration des malades et du
personnel de garde du Centre
Hospitalier Provincial
d'El Hajeb ».
Le dossier d'appels d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
accessible à l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.
ma.
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
: 954 720.00 DH (Neuf Cent
Cinquante Quatre Mille
Sept Cent Vingt Dirhams)
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de

: 19 000 DH (Dix-Neuf mille
Dirhams)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossier
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34, du décret
n°2-22-431 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voies électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du Règlement
de Consultation.
N° 7891/PA

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة بوسكورة بالتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لفتح طريق
التهيئة الرموز لها ب B057 في تصميم الهيئة لجماعة بوسكورة بإقليم النواصر.
المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار
البيضاء سطات
إقليم النواصر
جماعة بوسكورة

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية
عدد 5844 بتاريخ 30 أكتوبر 2024 بوضع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به
مشروع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرّحات ومن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة
خلال أوقات العمل الرسمية.
إن رئيس مجلس جماعة بوسكورة:

بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتفويضه الطير الشريف رقم
1.15.85 بتاريخ 20 من رمضان 1436 (7 يونيو 2015):
وعلى القانون رقم 7.81 المتعلق بترح الملكية لأجل المنفعة العامة والاحتلال للوقت الصادر بتفويضه
الطير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982):
وعلى القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتفويضه الطير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15
من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه:
وعلى القانون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأملات العقارية للجماعات الترابية الصادر بتفويضه الطير
الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021):
وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81
المشار إليه أعلاه:
وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الثاني 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون
رقم 12.90 المشار إليه أعلاه:
وبعد الاطلاع على الوصوم رقم 12.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) بالتوافق
على التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لهيئة جماعة بوسكورة بإقليم النواصر وبالإيمان أن في
ذلك منفعة عامة:
وعلى مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته المنعقدة بتاريخ 5 ماي 2016 القاضي
بالمصادقة على قرارات تخطيط حدود الطرق وذلك لفتح طريق الهيئة كما في مرفقة بتصميم الهيئة
لجماعة بوسكورة مع نزح ملكية العقارات اللازمة لهذه الغاية.
فقرعاً يليها

المادة الأولى: يتخلى عن القطع الأرضية لفتح طريق الهيئة الرموز لها ب B057 في تصميم الهيئة
لجماعة بوسكورة للوافق عليه بالمرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو
2015) المشار إليه أعلاه كما رسمت حدودها بعناشة طونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار.
وعينت في الجدول التالي:

أرقام القطع الأرضية بالتصميم	مراجعتها العقارية	أسماء الملاكات أو المفترض أهم كذلك	المساحة المراد نزح ملكيتها	ملاحظات
P1	75365/C	فاطمة السالكي و من معه	3917	
P5	773992/C	-	918	
P6	غير محفظ	وئلة العاجية خديج (عائلة مسجد)	4070	
P7	7323/C	بوشعوب الخديري	2734	
P8	738550/C	الشعبوية الخادير	2039	
P9	828083/e	بوشعوب بن احم من احمد و من معه	2441	
P10	غير محفظ	وئلة الديان (عائلة سبيلا)	3488	
P11	1187444/63	احمد السالكي	29	
P12	1187444/63	احمد السالكي	1052	
P13	1120225/63	احمد السالكي	2560	
P14	1120225/63	احمد السالكي	1480	
P15	غير محفظ	مبارك مينة	1331	
P24	112429/C	لحسن لمسك	7168	
P25	غير محفظ	-	3315	
P26	112429/C	لحسن لمسك	481	
P27	8450/47	غازي مبارك و من معه	6090	
P29	غير محفظ	-	1496	
P30	825427/C	-	4140	
P32	116771/47	-	46	
P33	8430/33	-	379	
P34	1113652/63	-	1815	

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء
المديرية الإقليمية تارودانت

**Avis de report de
l'Appel d'Offres Ouvert national n°49/2024**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de
Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres
Ouvert national n° 49/2024 du 31/10/2024 à 10 H, relatif aux **Travaux DE
RÉALISATION DES FORAGES D'EXPLOITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE DES DOUARS RELÈVENT DE LA PROVINCE DE TAROUDANT (PROGRAMME
SÉISME)** est reporté au 13/11/2024 à 10h.
Le reste est inchangé.
N° 7888/PA

Royaume du Maroc
Ministère de
l'Équipement et de l'Éau

المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء
المديرية الإقليمية تارودانت

**Avis de Report
d'Appel d'Offres Ouvert National
N°50/2024**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique
de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel d'offres
Ouvert National N° 50/2024 du 05 Novembre 2024 à 10h relatif à :
**FOURNITURE D'HABILLEMENT POUR LES AGENTS DE L'ENTRETIEN
ROUTIER DE LA DPETLE DE TAROUDANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.
PROVINCE DE TAROUDANT**

A subi la modification suivante :

- La date de la séance d'ouverture des plis est reportée au 11
Novembre 2024 à 10h au lieu du 05 Novembre 2024 à 10h.

Le reste est inchangé.
N° 7889/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء
المديرية الإقليمية تارودانت

**Avis de report de
l'Appel d'Offres Ouvert national n°52/2024**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la
Logistique de Taroudant porte à la connaissance du public que l'Appel
d'offres Ouvert national n° 52/2024 du 07/11/2024 à 10 H, relatif
aux **Travaux DE RÉALISATION DES FORAGES D'EXPLOITATION POUR
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES DOUARS RELÈVENT DE LA
PROVINCE DE TAROUDANT - TRANCHE N2-**
est reporté au 13/11/2024 à 11h.
Le reste est inchangé.
N° 7890/PA

المادة الثانية: ينشر هذا المشروع بالجريدة الرسمية.
N° 7887/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National**
N°60/2024

Le 21 Novembre 2024 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROU-DANNT sis à Rue Settah M'Haïta à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n°60/2024 du 21 Novembre 2024 à 10h pour : TRAVAUX DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES DOUARS TIN TAMZIRTE, IGHIR, AGUERO ET TIRINE CT AMLOU DANS LA PROVINCE DE TAROU-DANT (PROGRAMME SÉISME)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchés-publics.gov.ma>.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 974808,00 dh (Trois Million Neuf Cent Soixante Quatorze Mille Huit Cent Quatre-vingt-dix Dirhams, 00 cts).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 59.000,00 dh (Cinquante Neuf Mille Dirhams, 00 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchés-publics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7894/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL**
N° Ber 31/2024

Le Vendredi 22 Novembre 2024 à Dix heure (10h00), il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°31/2024 sur offres de prix pour :

REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DEGATS DES CRUES DE LA RN2 DU PK 486+000 AU PK 539+000 ET LA RR607 DU PK 0+000 AU PK 36+000, PROVINCE DE BERKANE. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchés-publics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Dix Mille Sept Cent Soixante Dirhams,00 cts TTC (110.760,00DH TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux Mille Dirhams (2 000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7895/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL**
N° Ber 32/2024

Le Vendredi 22 Novembre 2024 à Dix heure et Demi (10h30), il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°32/2024 sur offres de prix pour :

ETUDE GEOTECHNIQUE DES PISTES NON CLASSÉES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE LA PROVINCE DE BERKANE Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 344 100,00 DH (Trois Cent Quarante Quatre Mille Cent Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6000,00 Dh (Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7896/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI
KACEM**

**SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL**
N°: 27/2024/INDH/PSK

Le 21 Novembre 2024 à 11H, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°27/2024/INDH du 21/11/2024, pour les travaux de construction et aménagement des pistes :

A- Construction de liaisons routières des routes non classées en bicouche à la commune de Sefsaf
B- Aménagement de la piste reliant douar Ain Aalou à la RN13 à la commune de Sefsaf -Province de Sidi Kacem-lot unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions deux cent quatre vingt quatorze mille six cent deux dirhams 48 cts (4 294 062,48 dh) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre vingt cinq mille (85 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

N° 7897/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'ÉQUIPEMENT, DU
TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE TAZA
Avis d'appel d'offres
ouvert national**
n°39/2024

Le 22/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

Alimentation en eau potable de 11 localités relevant de la Commune Rurale de Bri Lent, Province de Taza -Lot Conduite- Ledossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 043 720,00 Dh (Cinq Millions Quarante-Trois Mille Sept Cent Vingt Dirhams). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (100 000,00 Dh) Cent

Mille Dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 30 à 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif

aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux conditions fixées par l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des

Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 5 et 11 du règlement de consultation.

N° 7898/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES SAÏNS ET FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VUE ET D'AGRICULTURE DES DOUARALA

ORNAVO

**PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DES OPERATIONS
A LANCER PAR APPEL D'OFFRES AU TITRE L'EXERCICE 2024**

Entité : SMG

TYPE DE PRESTATION	Objet	Lieu d'exécution	Mode de passation	PERIODE PREVUE DE LANCEMENT	COORDONNES DU SERVICE CONCERNE	MARCHE RESERVE A LA P.M.E
TRAVAUX	TRAVAIL D'AMENAGEMENT DU CLUB DE L'ORNAVO	CLUB ORNAVO	APPEL D'OFFRES	11/2024	ORNAVO SMG	100%
FOURNITURE	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS AU NIVEAU DES CLUBS DE L'ORNAVO	CLUB ORNAVO	APPEL D'OFFRES	11/2024	ORNAVO SMG	100%
SERVICES	PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ORNAVO	Bureaux ORNAVO	APPEL D'OFFRES	11/2024	ORNAVO SMG	100%

N° 7892/PA

FMPC
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
UNIVERSITE HASSAN II DE CASABLANCA

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES MAITRES DE CONFERENCES**

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca organise un concours de recrutement de huit (8) maîtres de conférences session du 29 Novembre 2024 dans les spécialités suivantes :

CIVILS :

Sciences Fondamentales ;
Spécialités pharmaceutiques :

- Pharmacie galénique : 1 Poste
- Chimie thérapeutique : 1 Poste

Sciences Cliniques ;
Spécialités de médecine et spécialité médicales :

- Anesthésie réanimation : 02 Poste
- Pneumo-phthisiologie : 01 Poste
- Maladies infectieuses : 01 Poste

Anatomie, Chirurgie et spécialités de chirurgie :

- Chirurgie réparatrice et plastique : 01 poste
- Gynécologie- Obstétrique : 01 poste

Le dossier comporte :

- Une demande manuscrite de candidature indiquant la spécialité choisie ;
- Une attestation de validation de cursus normal de résidentat ;
- Un extrait d'acte de naissance de date récente ;
- Une photocopie de la C.I.N ;
- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat de même que les Attestations concernant les fonctions d'enseignement et d'encadrement.
- 01 exemplaire des titres et travaux scientifiques avec justificatifs des publications, communication et validation des productions audiovisuelles.
- 01 exemplaire format électronique (PDF) des titres et travaux scientifiques à envoyer à l'adresse mail : FMPC.DOYEN@univh2.ma
- Un exemplaire de la thèse ;
- Autorisation de participation au concours délivrée par le Ministère de tutelle pour les candidats fonctionnaires ;
- Copie légalisée du diplôme de doctorat en Médecine ;
- Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets au Cabinet du doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le 16/11/2024.

N° 7893/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA

Avis d'appel d'offres ouvert national n°40/2024

Le 22/11/2024 à 10h15 sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national n°40/2024 pris pour : ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 11 LOCALITES RELEVANT DE LA COMMUNERURALE DE BNI LENT, PROVINCE DE TAZA.

-LOT EQUIPEMENT. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est établie par le maître d'ouvrage fixé à la somme de : 868 200,00 Dhs (Huit Cent Soixante-Huit Mille Deux Cents Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 16 000,00 Dhs (Seize Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux conditions fixées par l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 5 et 10 du règlement de consultation.

N° 7899/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA

Avis d'appel d'offres ouvert national n°41/2024

Le 22/11/2024 à 10h30 sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national n°41/2024 pris pour :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 11 LOCALITES RELEVANT DE LA COMMUNERURALE DE BNI LENT, PROVINCE DE TAZA.

-Lot Génie-Civil. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est établie par le maître d'ouvrage fixé à la somme de : 375 058,00 Dhs (Deux Millions Trois Cent Soixante-Quinze Mille Cinquante-Huit Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 46 000,00 Dhs (Quarante-Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux conditions fixées par l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 5 et 10 du règlement de consultation.

N° 7900/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Province d'Azilal
Cercle de Ouaozerth
Caidat de Ouaozerth
Commune d'Isseksi
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N° 03/2024

SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Novembre 2024 à 12 heures, il sera procédé au siège de la commune d'Isseksi, dans les bureaux de monsieur le président de la commune issekssi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix concernant :

- L'Affermage de l'abattoir communal.

Et ce, pour une durée de douze mois du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois cent dirhams (300,00 dhs)

- l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 15.000,00 dhs (quinze mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du carnet de paiement pour la location du bâtiment communal.

N° 7901/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Province d'Azilal
Cercle de Ouaozerth
Caidat de Ouaozerth
Commune d'Isseksi
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

N° 04/2024

SEANCE PUBLIQUE

Le 22 Novembre 2024 à 12 heures, il sera procédé au siège de la commune d'Isseksi, dans les bureaux de monsieur le président de la

commune issekssi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix concernant :

- L'Affermage de souk hebdomadaire communal.

Et ce, pour une durée de douze mois du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de huit cent dirhams (800,00 dhs)

- l'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de 40.000,00 dhs (quarante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

N° 7902/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Wilaya de la Région Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali
Direction de l'Arrondissement Service des Affaires Financières et Marchés

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 18/2024/ASYBA

Le Jeudi 21 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali, sis quartier administratif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 18/2024/ASYBA du 21/11/2024 pour : Travaux d'entretien du parc sportif et de la salle couverte Hay El Jadid - Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Huit Cent Quatre-Vingts Dirhams (1.982.880,00 Dhs) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Neuf Mille Dirhams (39.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Wilaya de la Région Marrakech-Safi
Préfecture de Marrakech
Commune de Marrakech
Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali
Direction de l'Arrondissement Service des Affaires Financières et Marchés

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 20/2024/ASYBA

Le Jeudi 21 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Arrondissement Sidi Youssef Ben Ali, sis quartier administratif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 20/2024/ASYBA du 21/11/2024 pour : Entretien des voies, rues et trottoirs de l'arrondissement Sidi Youssef Ben Ali.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Un Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Deux Cents Dirhams (1.999.200,00 Dhs) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Neuf Mille Neuf Cent Dirhams (39.900,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 8 du règlement de la consultation.

N° 7903/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Province de Taourirt
Cercle de Taourirt
Caidat de MELG EL OUIDANE
COMMUNE DE MELG EL OUIDANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2024

(Séance Publique)

Le 25/11/2024 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la commune de MELG EL OUIDANE (Au bureau du Président de la commune de MELG EL OUIDANE), CENTRE MELG EL OUIDANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre national sur offre de prix relatif aux travaux :

- ELECTRIFICATION 1ere CATEGORIE DE 9 FOYERS SIS DOUAR OULED LAFKIR LARBAË ET DOUAR ROULED ALI BNI OUKIL.
- MODIFICATION LIGNE BT DOUAR OULED MHAMED BNI OUKIL.

A LA COMMUNE DE MELG EL OUIDANE PROVINCE DE TAOURIRT, LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent trente-cinq mille neuf cent quarante-cinq dirhams virgule zéro un centime (135945,01 Dh) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7906/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Province de Taourirt
Cercle de Taourirt
Caidat de MELG EL OUIDANE
COMMUNE DE MELG EL OUIDANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°19/2024

(SEANCES PUBLIQUES)

Le 21 NOVEMBRE 2024 à 12 heures (à Midi), il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Martil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national n°19/2024 pour : - TRAVAUX D'INSTALLATION DES POUTEAUX ET CABLAGE ELECTRIQUE A LA COMMUNE DE MARTIL. L'au profit de la commune de Martil, Adresse : Avenue Moulay Hassan - Martil.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent trente-cinq mille neuf cent quarante-cinq dirhams virgule zéro un centime (135945,01 Dh) T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7907/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Province de Taourirt
Cercle de Taourirt
Caidat de MELG EL OUIDANE
COMMUNE DE MELG EL OUIDANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 88/2024/DGM

Le 26/11/2024 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 88/2024/DGM du 26/11/2024, pour l'Audit de sécurité et accompagnement au renforcement de l'information de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissements Hay Hassani).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : neuf cent quatre-vingt dix mille Dirhams TTC (990000,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 7907/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
Khemisset

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N°: 29/2024/KH

Le 22/11/2024 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement et de Transport de la Logistique de Khemisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n°29/2024/KH du 22/11/2024 pour : TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA RP4306 DU PK3+500 AU PK 11+000 - PROVINCE DE KHEMISSET-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : quatorze millions quatre cent soixante onze mille quatre cent dix-sept Dirhams douze Centimes (14 471 004,12 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : deux cent mille Dirhams (200 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 7908/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA
DES SRAGHNA
CERCLE ATTAOUA
CAIDATOUARGUI
COMMUNE
DE OUARGUI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° :07/2024

Le 26/11/2024A 12.00 Heure Du Matin ; Il Sera Procédé Dans Le Bureau Des Recettes Communales L'ouverture Des Plis Relatifs A L'appel D'offres Pour La Location D'abattoir Pour L'an 2025période du 01/01/2025 au 31/12/2025. - Le Cautionnement Provisoire Est Fixe A La Somme De 5000.00 Dirhams.

Le prix de location estimé est de :96.000.00 dirhams / pour la période précitée

- Le Contenu Ainsi Que La Présentation Des Dossiers Des Concurrents Doivent Être Conformés Aux Dispositions Des Articles 27,29 Et 31Du Décret N° 2.12.349 Du 08Jomada I 1434 (20 Mars 2013) Relatif Aux Marchés Publics.

Les Concurrents Peuvent : - Soit Déposer Contre Réception, Leurs Plis Au Bureau De Régie De Recette Communale.

- Soit Les Envoyer Par Courrier Recommandé

Avec Accusé De Réception Au Bureau Du Régie De Recette De La Commune Rurale Ouargui Province El Kelaa Des Sraghna..

- Soit Les Remettre Au Président De La Commission D'appel D'offre Au Début De La Séance Et Avant L'ouverture Des Plis.

- les soumissionnaires peuvent participer par voie électronique à travers le portail des marchés.

Les Pièces Justificatives A Fournir Sont Celles Prévués Par L'article 25du Décret N°2-12-349 Précité,

N° 7909/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION CASA SETTAT
PROVINCE
DE BERRECHID
CERCLE
DE BERRECHID
CAIDAT
LAGHNIMIYINE
COMMUNE
LAGHNIMIYINE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 03/2024

Le 25/11/2024 à 11 heures Il sera procédé dans la salle des réunions de la c/ Laghnimiyne, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix pour location des biens du souk hebdomadaire de la c/Laghnimiyne pour l'année 2025.souk des tentes et légumes st céréales-souk bestiaux-parking véhicules-droit perçus au toudouk.

Le dossier d'appel d'offre doit être retiné du bureau de la régie des recettes, ou la copie du portail des marchés d'état www.marchespublic.gov.ma ou de l'adresse suivante :

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de décret N° 431-22-2 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre réception leurs plis au bureau d'ordre à la C/ Laghnimiyne.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Cout estimatif de location souk hebdomadaire 53033,00 dh /mois

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article du décret N° 431-22-2 précité à savoir :

1. Dossier administratif et technique

a) La déclaration sur l'honneur légalisé.

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

c) L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivré depuis moins d'un an

d) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS.

e) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

f) Le récépissé du cautionnement de 40 000.00 dhs dé-

posé par le locataire auprès du receveur communal ; Relatif au nettoyage et entretien du souk hebdomadaire.

g) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.

h) Copie du cahier charge légalisé.

i) Demande de location.

j) Photo copie de la C-I-N légalisée.

k) Certificat de résidence pour les personnes physiques, statut et p, v de la dernière assemblée générale pour les personnes morales.

l) Copie de règlement de consultation légalisée.

2. Dossier FINANCIER

a) Acte d'engagement légalisé.

b) Tableau des Prix légalisé

c) Chèque certifié dont la valeur est égale à12 mois du loyer payé par le titulaire comme cautionnement,au lieu de 3 mois

NOTA : Au cas où les offres ne sont pas acceptés ; l'ouverture des plis se renouvellera les semaines qui suit la première session au même jour, même heure et même endroit ; jusqu'à l'attribution de cette offre.

N° 7910/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima

Délégation Provinciale de la Santé et de la protection sociale
Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SIMPLIFIÉ SUR OFFRES
DE PRIX

N°28/2024 du 12/11/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le 12 novembre 2024 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalik Terros Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offre de prix pour :

L'Achat de fournitures orthopédiques, destinées au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatorze mille dirhams (14 000,00 Dhs)

L'estimation du cout des fournitures établies par l'administration est détaillée comme suite : Sept cent vingt et un mille neuf cent cinquante-neuf dirhams et 60cts TTC (721 959,60 dhs TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (11/11/2024 avant 15h00) ou remise séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7911/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM-
OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 29/2024/ BP

Le 25 Novembre 2024 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 29/2024/ BP portant sur :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEVOIR SURELÈVE D'UN CAPACITE DE 20T ET L'EQUIPEMENT D'UN PUIT A DOUAR TAHANOUT N'BELLA A LA COMMUNE TNINE AMELLOU, PROVINCE DE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quarante-neuf mille huit cent douze Dirhams et 01 centimes (249 812,01 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille cinq cents Dirhams (4500, 00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

publics.gov.ma. Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (11/11/2024 avant 15h00) ou remise séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7912/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM-
OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI IFNI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 29/2024/ BP

Le 25 Novembre 2024 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 29/2024/ BP portant sur :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESEVOIR SURELÈVE D'UN CAPACITE DE 20T ET L'EQUIPEMENT D'UN PUIT A DOUAR TAHANOUT N'BELLA A LA COMMUNE TNINE AMELLOU, PROVINCE DE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quarante-neuf mille huit cent douze Dirhams et 01 centimes (249 812,01 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille cinq cents Dirhams (4500, 00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

n° 10/2024/ANPMA ayant pour objet : Gardiennage et surveillance des locaux de l'Agence Nationale Des Plantes Médicinales et Aromatiques.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Cinq Mille Deux Cent Quatre-Vingts Dirhams TTC (305 280,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six Mille Dirhams (6 000,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Quatre Dirhams TTC (199 584,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Cinq Cents (3 500,00 DHS).

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
DU PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHES
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
N°02/2024

Le 25 Novembre 2024 à 11Heures, il sera procédé dans les locaux du siège du Conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue Ibrahim Errouhani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à : vente aux enchères publiques des produits, mobiliers et matériels hors usagerelevant du patrimoine du conseil préfectoral.

- Le dossier de la vente aux enchères publiques peut être :

+ retiré auprès du Service des Affaires Financières - Bureau des Marchés-du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue Ibrahim Errouhani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à : vente aux enchères publiques des produits, mobiliers et matériels hors usagerelevant du patrimoine du conseil préfectoral.

- Le dossier de la vente aux enchères publiques peut être :

CABINETALISTICHARYACONSULTING-SARL-BOUZNKA
Tel/Fax: 0537649573
CSME: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/10/2024, il a été établis les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont:

Dénomination: "NIPPOA-CADEMY'S A.R.L.A.U.
Siège Social: N°22RUEJ-BELMOUSSAAPTIN°12A GDALRABAT.

Associé unique:
- Mr. ZAKARIA BENABDELLAH, apporteur ennuméraire100000,00Dhssoit 1000parts sociales.

Objet:
- Centre de soutien scolaire.
- Formationetorientation pourvoyageurjaponsoitcommetouristeouétudianto travail.

- Orienterassisteslespersonnesquienvoientallerétudieraujaponoutravaillent travaillé au Japon.

Durée: 9ans.
Capital social: 100.000,00 Dhs.

Gérance: Mr. ZAKARIA BENABDELLAH.
Le dépôt légal est effectué au registre de commerce au Tribunal de Commerce de Rabat sous le N° sous le N°142219 RC N°181115.

N° 7916/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°106/2024/INDH.

Le 21 novembre 2024 à 10h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°106/2024/INDH du 21/11/2024 Pour: Travaux De Construction De Dar Taliba A La Commune Territoriale LAMHARZA ESSAHAL PROVINCE EL JADIDA.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 3.000.000,00 dh (trois million dirhams TTC).

La caution provisoires est fixée à la somme de: cinquante cinq mille dirhams (55 000,00 dh).

Le prix d'acquisition des plans est : 50 dh (cinquante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement

de consultation.
N° 7917/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°107/2024/INDH.

Le 21 novembre 2024 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°107/2024/INDH du 21/11/2024 Pour: Travaux De Construction De Dar Taliba A La Commune Territoriale OULED GHANEM PROVINCE EL JADIDA

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2.705.796,00 dh (deux million sept cent cinq mille sept cent quatre vingt seize dh) TTC

La caution provisoires est fixée à la somme de: cinquante quatre mille dirhams (54 000,00 dh).

Le prix d'acquisition des plans est : 50 dh (cinquante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7918/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°108/2024/INDH.

Le 21 novembre 2024 à 12h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°108/2024/INDH du 21/11/2024 Pour: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIB A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED AISSA, PROVINCE D'EL JADIDA

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma.

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 2 999 988,48

dh (deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dh) quarante-huit cents TTC).
La caution provisoires est fixée à la somme de: cinquante mille dirhams (50 000,00 dh).
Le prix d'acquisition des plans est : 50 dh (cinquante dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Vingt Mille Dirhams (120 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000,00 Dhs).

N° 62/2024
Le 25 Novembre 2024 à 10 Heures et 30 Minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié sur offres des prix n° 62/2024 pour l'ETUDE GEOTECHNIQUE ET CONTROLE DE QUALITE DES PROJETS DE CONSTRUCTION AU NIVEAU DE LA PROVINCE DE YOUSOUFIA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Vingt Mille Dirhams (120 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

es marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°8 du règlement de consultation.

N° 7922/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH - SAFI PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ NATIONAL N° 69/2024

Le 25 Novembre 2024 à 11 Heures et 30 Minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plus relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié sur offres des prix n° 69/2024 pour l'ETUDE GEOTECHNIQUE ET CONTROLE DE QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATORZE UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA PROVINCE DE YOUSOUFIA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

L'Estimation du coût des prestations est établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Trente Six Mille Cinq Cent Dirhams (136 500,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30/34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :39 273,92 DHS TTC (SEPT CENT TRENTE NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE TREIZE DIRHAMS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :12 000,00 DHS (DOUZE MILLE DIRHAMS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics .

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 7924/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE OULED AZZOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 02/2024

(Séance publique)
Le Mercredi 27 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Commune Ouled Azzouz à l'ouverture des plus afférent à l'appel d'offres ouvert national à majoration n°02/2024 du 27 Novembre 2024 pour les prestations de services de nettoyage des bâtiments administratifs au profit de la commune Ouled Azzouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :157 075,92 DHS TTC (CENT CINQUANTE SEPT MILLE SOIXANTE QUINZE DIRHAMS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 500,00 DHS (DEUX MILLE CINQ CENT DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics .

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés-publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de Consultation.

N° 7925/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
COMMUNE OULED AZZOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 01/2024

(Séance publique)
Le Mardi 26 Novembre 2024 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Commune Ouled Azzouz à l'ouverture des plus afférent à l'appel d'offres ouvert national à majoration n°01/2024 du 26 Novembre 2024 pour les prestations de services de gardiennage et de surveillance des bâtiments administratifs au profit de la commune Ouled Azzouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchés-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :157 075,92 DHS TTC (CENT CINQUANTE SEPT MILLE SOIXANTE QUINZE DIRHAMS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES TTC).

Sport

Ballon d'Or 2024

Rodri roi surprise Vinicius et le Real Madrid dauphins vexés



Surprise, le milieu de terrain espagnol Rodri, modèle de joueur collectif, a devancé le soliste Vinicius Jr dans la course au Ballon d'Or au terme d'une cérémonie phagocytée par le boycott du Real Madrid, qui n'est venu chercher aucun de ses trophées lundi soir au théâtre du Châtelet à Paris.

Dans une soirée à l'accent espagnol, la Barcelonaise Aitana Bonmati a conservé elle son trophée chez les féminines.

Mais le triomphe de Rodri, maître à penser de Manchester City, quadruple champion d'Angleterre, et surtout de l'Espagne, vainqueur de l'Euro cet été, a été éclipsé par la polémique déclenchée dans l'après-midi par la boulerie du Real.

"Ils ne voulaient pas être ici pour leurs raisons. J'ai accepté, je me concentre juste sur mon club (...)

et les gens qui sont heureux de me féliciter, et c'est tout", a dit Rodri en conférence de presse tard dans la soirée.

Le milieu de 28 ans a été choisi par les 100 jurés devant trois joueurs du Real, le Brésilien Vinicius, l'Anglais Jude Bellingham et l'Espagnol Dani Carvajal. Un autre Madrilène, Toni Kroos, aujourd'hui retraité, finit dans le Top 10 (9e) quand un seul des équipiers de Rodri à City, le Norvégien Erling Haaland, figure dans les dix premiers du classement (5e).

Champion d'Espagne et surtout meilleur joueur de la Ligue des champions, où il a marqué en finale contre le Borussia Dortmund (2-0), "Vini" était au nombre des grands favoris mais paie sa Copa America ratée, où le Brésil a été éliminé en quarts de finale par l'Uruguay (0-0, 4 t.a.b. à 2), un match qu'il n'a pu jouer car il était... suspendu.

"J'en ferai dix fois plus s'il le faut, ils ne sont pas prêts", a-t-il écrit dans un message publié sur son compte X à l'issue de la cérémonie parisienne.

L'absence des "Merengues" a jeté un froid, d'autant que la Maison blanche a glané trois prix (le trophée de club de l'année, le prix Gerd-Müller de meilleur buteur - que Kylian Mbappé partage avec Harry Kane - et le nouveau trophée Johan-Cruyff de meilleur entraîneur attribué à Carlo Ancelotti).

"Je tiens à remercier ma famille, mon président, mon club, mes joueurs et par-dessus tout Vini et Carvajal", a écrit l'entraîneur italien sur son compte X.

Plusieurs coéquipiers présents ou passés de "Vini" ont aussi affiché leur soutien, comme Toni Kroos ou Karim Benzema sur Instagram. "Politique du football. Mon frère, tu es le meilleur joueur du monde et aucune récompense ne peut dire le

contraire", a tweeté le milieu français du Real Eduardo Camavinga, au-dessus d'une photo avec le Brésilien.

Au Brésil, l'affaire a soulevé une vague d'indignation.

Certain que Vinicius Jr ne recevrait pas le Ballon d'Or, le Real avait annoncé en fin d'après-midi qu'il boycottait le rendez-vous parisien. "Il est évident que le Ballon d'Or de l'UEFA ne respecte pas le Real Madrid", avait expliqué le club à l'AFP. Pas question, dans ces conditions, que l'institution madrilène se rende "là où elle n'est pas respectée".

"Aucun joueur ni club ne sait lundi après-midi qui a remporté" le trophée, avaient répliqué les organisateurs du Ballon d'Or à l'AFP.

Les années précédentes, le vainqueur était mis dans la confiance quelques jours avant la remise du prix, pour réaliser l'entretien avec le magazine France Football, qui décerne la prestigieuse récompense en partenariat avec l'UEFA, et l'Info finissait souvent par fuiter.

"Ce n'est pas bon pour le football qu'une institution comme le Real Madrid ne soit pas présente à un gala de cette dimension", a réagi le sélectionneur espagnol Luis de la Fuente à son arrivée à la cérémonie.

Malgré cette ombre, c'est une consécration pour Rodri, gravement blessé en début de saison et arrivé en béquilles sur le tapis rouge. La reconnaissance aussi d'un poste rarement mis en valeur dans ce genre de cérémonie.

"Je crois que ce trophée consacre ma victoire mais aussi la victoire d'autant de joueurs espagnols, d'Iniesta, de Xavi (qui n'ont jamais eu le Ballon d'Or, NDLR), c'est une victoire du foot espagnol et de la figure du milieu de terrain", a dit le nouveau Ballon d'Or.

Rodri, premier joueur de Manchester City à décrocher le précieux prix, met fin au très long règne de Lionel Messi (8 Ballons d'Or) et Cristiano Ronaldo (5), qui depuis 2008 n'ont laissé que deux trophées en route, l'un à Luka Modrić (2018), l'autre à Karim Benzema (2022). Aucun des deux monstres sacrés ne figurait dans la liste pour la première fois depuis 2003.

Si le règne de Messi et CR7 s'achève, l'Espagnole Aitana Bonmati conserve son Ballon d'Or, comme l'avait fait avant elle sa compatriote Alexia Putellas, couronnée en 2021 et 2022.

A 26 ans, elle devance deux de ses coéquipières du Barça, la Norvégienne Caroline Hansen, et une autre Espagnole, Salma Paralluelo.

Le club catalan reçoit donc son quatrième Ballon d'Or consécutif, confirmant sa mainmise et celle de l'Espagne, championne du monde 2023, sur le football féminin mondial. Au-dessus des polémiques du Real.

Indignation au Brésil après la non-consécration de Vini

Le Ballon d'Or remporté lundi à Paris par le milieu de terrain espagnol Rodri a suscité une vague d'indignations au Brésil où était attendu avec impatience le sacre de l'attaquant du Real Madrid Vinicius Junior.

L'attaquant brésilien, qui n'a pas assisté au gala, boycotté par son club, était largement pressenti pour remporter la prestigieuse récompense individuelle après sa saison exceptionnelle avec le Real, où il a notamment remporté la Ligue des champions et la Liga.

Dans le pays du "futebol", aucun Brésilien n'est monté sur la plus haute marche du podium depuis que Kaka a remporté le célèbre trophée, il y a 17 ans, en 2007. Neymar, le plus proche, a échoué à deux reprises (2015 et 2017) à la troisième marche.

"J'ai attendu toute l'année que Vini Jr soit récompensé à juste titre comme le meilleur joueur actuel, et maintenant ils viennent me dire que le Ballon d'Or n'est pas pour lui?", s'est indignée l'attaquante brésilienne Marta dans un vidéo sur son compte Instagram.

"C'est quoi ce Ballon d'Or? C'est quoi ce Ballon d'Or? Non, ce n'est pas ça", s'est agacée celle que l'on surnomme la "Reine du football", quintuple lauréate du titre de Joueur de l'année de la FIFA.

Sur les réseaux sociaux au Brésil, les mots "Vini" et "Racisme" étaient mentionnés par de nombreux commentateurs comme une prétendue raison de ne pas récompenser l'ailier noir de la Canarinha, qui a fait de la lutte contre la discrimination raciale l'un de ses combats.

Du duo Mbappé/Kane à Yamal

Les autres trophées

En plus des Ballons d'Or de Rodri et d'Aitana Bonmati, Kylian Mbappé et Harry Kane se sont partagé le trophée Gerd Müller de meilleur buteur et le prodige Lamine Yamal a remporté le prix Kopa de meilleur jeune.

Mais le capitaine de l'équipe de France, avec ses 52 buts au long de la saison, resté à Madrid en raison du boycott du Real qui conteste que Vinicius ou Dani Carvajal ne soit pas couronné, n'a pas pu venir chercher avec l'Anglais le prix Gerd Müller, le fameux "Bomber" allemand des années 1970.

A 17 ans, l'Espagnol Yamal est déjà la star du Barça et de la "Roja", championne d'Europe et succède à Jude Bellingham comme meilleur jeune joueur.

Dans les autres prix de la soirée du Théâtre du Châtelet à Paris, l'Argentin Emiliano Martínez, vainqueur de la Copa América 2024, a conservé le trophée de meilleur gardien, du nom de la légende Lev Yachine.

Le nouveau prix de meilleur entraîneur, créé cette année par le magazine France Football et

l'UEFA, a été baptisé Johan Cruyff du nom de la légende néerlandaise du Barça et de l'Ajax Amsterdam, comme joueur et technicien.

Les premiers couronnés ont été l'Anglaise Emma Hayes chez les femmes, coach de Chelsea devenue sélectionneuse des USA, et Carlo Ancelotti chez les hommes. Mais comme Mbappé il n'a pas pu recevoir son prix en raison du boycott du Real Madrid, qui conteste de cette façon qu'aucun de ses joueurs ne soit Ballon d'Or.

Le prix Socrates de l'engagement caritatif est revenu à l'Espagnole Jennifer Hermoso, pour son action dans le développement de l'égalité des sexes.

La joueuse était devenue célèbre à ses dépens en raison du baiser forcé du président de sa Fédération Luis Rubiales, qui a été écarté depuis, après la victoire de la "Roja" en Coupe du monde 2023.

"Cela signifie beaucoup pour moi", a-t-elle dit en recevant son prix, évoquant "la responsabilité des sportifs dans et hors du terrain" sur le sujet de l'égalité. Ce prix "n'est pas seulement pour moi mais pour toutes mes coéquipières", a ajouté "Jenni" Hermoso.

Grand Prix National "Green Bike"

Achraf Doghmi et Salma Hariri sacrés champions



Les cyclistes Achraf Doghmi du Kawkab de Marrakech et Salma Hariri du club "Abtal Safi" ont été sacrés champions de la deuxième édition du Grand Prix National "Green Bike" organisé dimanche à la commune de Deroua, en célébration du 49e

anniversaire de la Marche Verte. La deuxième place de cette compétition, organisée par l'Association "Green Bike Club" sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de cyclisme et de la Ligue de la région Casablanca-Settat de cyclisme (CSC), est revenue au cycliste Aziz

Choukri (Union sportive de Casablanca), tandis que la troisième place a été remportée par Nasr Eddine Maatouki (Club Cyclisme Nouvelle Génération de Larache).

Chez les dames, la deuxième place a été obtenue par Ikram Benjelouaja de l'Union sportive de Casablanca, tandis que Chaimaa Zekroui du Wifak Tit Mellil s'est classée troisième.

Dans la catégorie des cadets-garçons, Marouane Kharbouchi du Kawkab de Marrakech a décroché la première place, suivi d'Ayoub Wasmih du Wifak Tit Mellil en deuxième position, et d'Amine Akouray (Kawkab de Marrakech) en troisième position.

Chez les cadets-filles, Imane Lamkhir du Club Jeunesse Souk Sebti a occupé la première position, suivie de Mariam Ben Aytouna (Club Jeunesse Souk Sebti), tandis qu'Imane Mzigh du Club d'Agadir de VTT a terminé troisième.

Cet événement sportif, organisé en partenariat avec la préfecture de la province de Berrechid et le conseil de la commune de Deroua, a réuni 140 participants représentant 34 associations sportives venues des différentes régions du Royaume.

La compétition s'est déroulée en deux phases : la première comprenait une course sur route de 97 km aller-retour entre Deroua et El Gara, réservée aux seniors, tandis que la deuxième phase consistait en un circuit fermé au centre de la commune de Deroua, destiné aux autres catégories.

2ème édition du Trail d'Ifrane

Victoire de Jamila Ayachi et Saâd Touil

La 2ème édition du Trail de la ville d'Ifrane a été remportée dimanche par Jamila Ayachi chez les dames et Saâd Touil chez les hommes.

Chez les dames, Ayachi a parcouru les 25 kilomètres du trail en 1:42:57, suivie de Fatima Zahra Regui Ghenzaz (1:47:10) et de Saktaba Faridi (1:51:37).

Chez les hommes, Saâd Touil a réalisé un chrono de 1:26:40, suivi de Kamel Abdelkrim (1:26:41) et de Youssef Ouamou (1:27:32).

Organisée en collaboration avec l'Association sportive d'athlétisme d'Ifrane avec le soutien des autorités provinciales et locales, cette nouvelle édition du Trail de la ville d'Ifrane a connu la participation d'une cinquantaine de sportifs.

En parallèle à cette course, une trentaine de randonneurs, issus de différentes villes du Royaume ont pris part à la randonnée pédestre de 8 km organisée dans le site de Tizguite (Plans d'eau Zerouka et Val d'Ifrane) en collaboration avec l'association des Amis du Val d'Ifrane.

Jeux universitaires arabes de plage

L'EN de beach soccer remporte le titre



L'équipe nationale universitaire de beach soccer (hommes) a remporté, samedi, le titre de la compétition beach soccer organisée dans le cadre de la 3ème édition des Jeux universitaires arabes de plage qui s'est déroulée à Agadir du 23 au 26 octobre.

L'équipe nationale a pu conserver son titre pour la troisième fois consécutive, après avoir battu en finale, son homologue mauritanienne par 6 buts à 2.

Lors des matches éliminatoires, l'équipe marocaine a réussi à occuper la première place avec 6 points après ses deux victoires contre la Mauritanie (4-3) et l'Égypte (8-2), suivie de la Mauritanie avec 3 points après sa victoire contre l'Égypte (6-3).

Dans la compétition de beach-volley masculin, l'équipe nationale du Sultanat d'Oman a réussi à remporter le titre après

avoir battu la Libye en finale, 2 sets à 1, suivie par l'équipe nationale libyenne, puis le Maroc, qui a remporté le match de classement face à l'Égypte.

Quant au beach-volley féminin, l'équipe nationale égyptienne a remporté le titre après, sa victoire en finale face au Maroc par 2 sets à 1.

À l'issue de ces compétitions, des médailles et trophées ont été remis aux équipes gagnantes ainsi qu'aux présidents des délégations ayant pris part à la 3ème édition de cette manifestation sportive universitaire organisée par la Fédération Royale marocaine du sport universitaire sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, et en partenariat avec la Fédération arabe du sport universitaire.

Official document from the Ministry of Education and Vocational Training, Morocco, regarding the Arab University Beach Games. It includes logos of the Ministry and the organizing committee, and lists the participating teams and their results in various sports.

Au Tigré, les victimes de viols tentent de se reconstruire

Rawa se recroqueville sur la chaise, ramène ses genoux près de son corps et cache son visage d'un grand voile blanc. Comme pour se protéger de l'extérieur. "J'ai été violée par sept hommes", murmure-t-elle.

Rawa, dont le prénom a été changé, comme ceux des autres victimes interrogées par l'AFP, venait de donner naissance à des jumeaux lorsque la guerre a éclaté en novembre 2020 au Tigré, dans le nord de l'Éthiopie, entre forces gouvernementales, appuyées par des milices et l'armée érythréenne, et des rebelles tigréens.

Elle est originaire de Welkait, une zone près de la frontière avec l'Érythrée. "Je suis restée sur place parce que je venais d'être mère, mais tout le monde s'est enfui en me laissant derrière", raconte Rawa, 40 ans, depuis un petit centre de santé de la ville de Shire.

Plusieurs personnes la dénoncent, affirmant que son mari fait partie de la rébellion. Elle est alors arrêtée et battue, alors qu'elle porte dans ses bras un de ses enfants. "Le bébé n'est plus en vie", poursuit-elle dans un sanglot.

"J'ai enduré beaucoup de souffrances", déclare-t-elle, avant d'évoquer les viols commis par sept soldats érythréens durant lesquels elle a "perdu connaissance".

Rawa a aujourd'hui une "longue maladie", manière pudique d'évoquer sa séropositivité, contractée lors des sévices qu'elle a subis. "Je ne suis pas en très bonne santé et je ne peux pas me rendre chez le médecin parce que je n'ai pas la force et je n'ai pas d'argent pour le transport", déclare la mère de famille, sans nouvelles de son mari, qui vit désormais à la rue avec ses enfants, incapable de payer le loyer.

Le conflit au Tigré a éclaté en novembre 2020 et a pris fin en novembre 2022 avec la signature d'un accord de paix à Pretoria.

Durant les deux ans de guerre, qui a fait selon une estimation de l'Union africaine au moins 600.000 morts et plus de 3 millions de sans abri, les viols et violences sexuelles ont été "systématiques" et utilisés comme une arme de guerre, selon une étude publiée en 2023 par la revue scientifique BMC Women's health.

Les chiffres sur le nombre de viols commis durant la guerre varient et vont jusqu'à 120.000, selon les données compilées par les chercheurs.



Dans plus de 70% des cas, les victimes ont accusé les soldats érythréens et érythréens d'en être responsables.

La guerre fait rage depuis déjà un

an au Tigré quand Tsega doit se rendre dans un petit magasin près de chez elle pour acheter de la farine. Sa famille n'avait plus rien à manger.

"Je pensais que les histoires de sol-

dat qui attrapaient et violaient des femmes n'étaient que des rumeurs", déclare la jeune femme de 29 ans.

Sur le chemin, Tsega tombe sur deux soldats érythréens, qui la suivent. "Ils ont menacé de faire exploser la boutique si je ne sortais pas", se remémore-t-elle, en faisant compulsivement tourner sa bague autour de son doigt. "Dès que je suis sortie, les deux soldats m'ont emmenée avant de me violer", relate, en larmes, Tsega.

Après ces viols, "je ne pensais qu'à deux choses, soit me tuer, soit prendre le maquis et combattre" avec la rébellion.

Deux ans après la fin de la guerre, les équipes de Médecins sans frontières (MSF) "reçoivent toujours des survivants (de violences sexuelles, NDLR) qui ont besoin d'un soutien psychologique et médical essentiel", souligne la docteure Nimrat Kaur, coordinatrice de projets pour l'ONG, qui opère, en collaboration avec les autorités régionales, deux centres de santé à Shire et à Shiraro.

Environ une quarantaine de nouvelles personnes arrivent chaque mois, selon MSF. "Les autorités locales ont besoin d'aide pour répondre aux besoins croissants de la population de la région", plaide Mme Kaur.

Recettes

Quiche aux crevettes



Ingédients

Pour la pâte:
250 gr farine
120 gr de beurre en morceaux
1 jaune d'oeuf
1/2 c. à café de sucre
1 c. à café de persil séché
1/4 c. à café de cumin
1/2 c. à café de sel
50 ml d'eau froide + ou – selon le besoin
Pour la farce:
200 gr de crevettes surgelées
4 oeufs
40 cl crème fraîche liquide
1 c. à café de persil
1/2 c. à café de curry
1/4 c. à café de gingembre
1/4 c. à café de cumin
Sel poivre
20 gr de gruyère rapé

Préparation:

Préparez la pâte:
Dans le bol du blinder, mettre la farine et le beurre en morceaux, mixez

Ajoutez le jaune d'oeuf, le sucre, le sel, le persil et le cumin, mixez encore
Ajoutez l'eau en petite quantité et mixez, jusqu'à ce que la pâte forme une boule (allez-y doucement avec l'eau)
Couvrez la boule de pâte avec du film alimentaire, et laissez au frigo pendant 30 minutes
Étalez la pâte, et foncez un moule à quiche couvert d'un papier de cuisson, piquez à l'aide d'une fourchette, ou alors des moules individuelles.
Cuisez la pâte à blanc pour 10 à 12 minutes
Pour la farce:
Faites revenir les crevettes dans un peu d'huile, pour bien cuire selon votre goût. Mélangez dans un saladier les oeufs, la crème fraîche, le persil, le gruyère rapé et les épices. Salez et poivrez.
Couvrez les fonds de tarte de crevettes, versez par dessus le mélange d'oeufs
Enfournez pour presque 20 à 30 minutes dans un four préchauffé à 180 °C

Alerte sur une "contamination généralisée" au mercure du thon en conserve en Europe

Le thon en conserve est largement contaminé au mercure, une substance nocive pour la santé, dénoncent mardi dans un rapport les ONG Bloom et Foodwatch, qui demandent à la grande distribution et aux pouvoirs publics de "prendre des mesures d'urgence", dont l'abaissement des limites autorisées.

"Bloom a sélectionné aléatoirement 148 boîtes de conserve dans cinq pays européens (France, Allemagne, Angleterre, Espagne et Italie) et les a fait tester par un laboratoire indépendant: 100% des boîtes sont contaminées au mercure", révèle l'enquête menée par l'ONG Bloom.

L'association de défense de l'environnement affirme que pour plus d'une boîte sur deux, la teneur en mercure dépasse la limite maximale fixée pour d'autres espèces de poissons, soit 0,3 mg/kg.

"Les teneurs maximales en mercure du thon aujourd'hui en vigueur en Europe ont été établies en fonction du taux de contamination des thons constaté et non en fonction du danger que représente le mercure pour la santé humaine, afin d'assurer la vente de 95% des thons", relève l'enquête. Elles ont ainsi été fixées à 1 mg/kg pour le "poids frais" et non le produit fini, dans la conserve.

"C'est la raison pour laquelle le thon, espèce parmi les plus contaminées, se voit attribuer une tolérance maximale en mercure trois fois plus élevée que celle des espèces les moins contaminées".

Pour les deux ONG, "aucune raison sanitaire ne justifie cet écart: le mercure n'est pas moins toxique s'il est ingéré via du thon, seule la concentration de l'aliment en mercure compte".

Le mercure, présent notamment dans les dépôts atmosphériques provenant des centrales à charbon, est classé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) parmi les dix substances les plus préoccupantes pour la santé publique.

Dans l'océan, le mercure se mélange à des bactéries et se transforme en méthylmercure, un dérivé encore plus toxique.

"Le mercure élémentaire et le méthylmercure sont toxiques pour les systèmes nerveux (...); des troubles neurologiques et comportementaux peuvent être obser-

vés après exposition", indique l'OMS.

En France, la marque Petit Navire est particulièrement pointée du doigt: une de ses boîtes affiche une teneur de 3,9 mg/kg.

Face à ce qu'elles qualifient de "véritable scandale de santé publique", les ONG demandent des "mesures d'urgence".

Elles appellent la Commission européenne à s'aligner sur la teneur maximale la plus stricte qu'elle a fixée pour d'autres espèces, soit 0,3 mg/kg.

"Nous exigeons que les pouvoirs publics renforcent la réglementation et, sans attendre, que les distributeurs ne commercialisent que des produits en dessous du seuil le plus protecteur", résume Camille Dorioz, directeur des campagnes chez Foodwatch.

